



# SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWENTIETH YEAR

**1240***th MEETING: 18 SEPTEMBER 1965**ème SÉANCE: 18 SEPTEMBRE 1965**VINGTIÈME ANNÉE*

# CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

## TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/1240) . . . . .	1
Adoption of the agenda . . . . .	1
The India-Pakistan question:	
Preliminary report of the Secretary-General on his visits to the Governments of India and Pakistan (S/6683) . . . . .	1

## TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1240) . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
Question Inde-Pakistan:	
Rapport préliminaire du Secrétaire général sur ses visites aux Gouvernements indien et pakistanaise (S/6683) . . . . .	1

*Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.*

Documents of the Security Council (symbol S/...) are normally published in quarterly *Supplements* of the *Official Records of the Security Council*. The date of the document indicates the supplement in which it appears or in which information about it is given.

The resolutions of the Security Council, numbered in accordance with a system adopted in 1964, are published in yearly volumes of *Resolutions and Decisions of the Security Council*. The new system, which has been applied retroactively to resolutions adopted before 1 January 1965, became fully operative on that date.

\*  
\*      \*

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## TWELVE HUNDRED AND FORTIETH MEETING

Held in New York, on Saturday, 18 September 1965, at 10.30 a.m.

## MILLE DEUX CENT QUARANTIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le samedi 18 septembre 1965, à 10 h 30.

**President:** Mr. Arthur J. GOLDBERG  
(United States of America).

**Present:** The representatives of the following States: Bolivia, China, France, Ivory Coast, Jordan, Malaysia, the Netherlands, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America and Uruguay.

Provisional agenda (S/Agenda/1240)

1. Adoption of the agenda.

2. The India-Pakistan question:

Preliminary report of the Secretary-General on his visits to the Governments of India and Pakistan (S/6683).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

The India-Pakistan question

Preliminary report of the Secretary-General on his visits to the Governments of India and Pakistan (S/6683)

1. The PRESIDENT: In accordance with the Council's previous decision, I propose now, with the consent of the Council, to invite the representatives of India and Pakistan to participate in the discussion of the question.

*At the invitation of the President, Mr. M. C. Chagla (India) and Mr. Mohammed Zafar (Pakistan) took places at the Council table.*

2. The PRESIDENT: The first speaker on my list is the Minister of Law of the Government of Pakistan, Mr. M. Zafar and I now give him the floor.

3. Mr. ZAFAR (Pakistan): Pakistan is concerned over the seriousness of the situation in the sub-continent and shares with the other nations the apprehension that, if war continues, it may engulf millions living in India and Pakistan. In view of the gravity of the present conflict, my Government suggested to the Secretary-General, when he came to Pakistan, that the following actions need to be taken: first, there should be a cease-fire with immediate effect; second, immediately thereafter the forces of both India and Pakistan should withdraw completely from the disputed area of Jammu and Kashmir, including the territory called Azad Kashmir; third, a United Nations force should take over the security functions in the

**Président:** M. Arthur J. GOLDBERG  
(Etats-Unis d'Amérique)

**Présents:** Les représentants des Etats suivants: Bolivie, Chine, Côte d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Jordanie, Malaisie, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1240)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Question Inde-Pakistan:

Rapport préliminaire du Secrétaire général sur ses visites aux Gouvernements indien et pakistanaise (S/6683).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question Inde-Pakistan

Rapport préliminaire du Secrétaire général sur ses visites aux Gouvernements indien et pakistanaise (S/6683)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément à la décision prise antérieurement par le Conseil, je me propose maintenant, avec l'assentiment de celui-ci, d'inviter les représentants de l'Inde et du Pakistan à prendre part à nos délibérations.

*Sur l'invitation du Président, M. M. C. Chagla (Inde) et M. Mohammed Zafar (Pakistan) prennent place à la table du Conseil.*

2. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le premier orateur inscrit est le Ministre de la justice du Gouvernement pakistanaise, M. M. Zafar, à qui je donne la parole.

3. M. ZAFAR (Pakistan) [traduit de l'anglais]: La situation sérieuse qui règne dans la péninsule préoccupe le Pakistan, qui partage, avec les autres nations, la crainte de voir des millions d'habitants de l'Inde et du Pakistan engloutis par la guerre si celle-ci se poursuit. Devant la gravité du conflit actuel, mon gouvernement a indiqué au Secrétaire général, lors de sa visite au Pakistan, qu'il était nécessaire de prendre les mesures suivantes: en premier lieu, établissement d'un cessez-le-feu immédiat; en second lieu, aussitôt après le cessez-le-feu, retrait complet des forces indiennes et pakistanaises de la région litigieuse du Jammu et Cachemire, y compris du territoire appelé le Cachemire azad; en troisième

State; and fourth, within three months of the cease-fire a plebiscite should be conducted in the State, under the auspices of the United Nations, to ascertain the wishes of the people of Jammu and Kashmir on the question of accession of their State to India or Pakistan. Pakistan believes that this is the only way in which peace can permanently return to the subcontinent. There is no other way. I intend today to enlarge on this subject and indicate why Pakistan has suggested these measures. The reason is that peace can be achieved only through the enforcement of these measures. I believe that the purpose of Security Council resolutions 209 (1965) and 210 (1965) of 4 and 6 September 1965 respectively, the purpose of the mission undertaken by the Secretary-General, and the objectives of this meeting of the Security Council are to find ways and means to attain lasting peace.

4. As I shall be disagreeing with some of the observations and suggestions made by the Secretary-General, I wish to say at once that, any disagreement apart, the Government and the people of Pakistan have the warmest regard for the Secretary-General and high appreciation for his dedication to the cause of peace. As for myself, I have particular regard for him because in the short period of time that I travelled with him from Beirut to Rawalpindi—and this was my first meeting with the Secretary-General—I found him to be a man of high ideals and of sincerity of purpose.

5. May I now proceed to discuss the proposals made by Pakistan. I shall take them one by one to explain why we are urging the Security Council to take a decision in accord with those suggestions. First, Pakistan stands for an immediate cease-fire. This is what the Security Council has proposed.

6. Pakistan stands for a cease-fire because it believes in peaceful coexistence with India. We expected the two countries to coexist in peace like Canada and the United States, or like Sweden and Norway. We do not want any war with India. We are a smaller country both in area and population. India has nearly a million men under arms, four times as many as Pakistan. India has inherited from the United Kingdom, and has recently acquired from the United States, the USSR and other foreign Powers, a large defence production capacity of its own. Pakistan has in the main to rely for its defence supplies on foreign Powers.

7. Our main efforts have been devoted towards economic development. With hard and sustained effort, we have made substantial progress, but we need many more years to reach our economic goals. And for that we need peace. How can we afford a war? We neither started the war nor do we want it to continue. Therefore, we suggested, as the first proposal, that there should be a cease-fire.

lieu, envoi d'une force des Nations Unies chargée de maintenir l'ordre dans l'Etat; enfin, en quatrième lieu, dans les trois mois qui suivront le cessez-le-feu, organisation dans l'Etat, sous les auspices des Nations Unies, d'un plébiscite visant à déterminer si la population du Jammu et Cachemire désire son rattachement à l'Inde ou au Pakistan. Le Pakistan estime que c'est là l'unique moyen, à l'exclusion de tout autre, de rétablir une paix permanente dans la péninsule. J'ai l'intention, aujourd'hui, de parler en détail de cette question et de dire pourquoi le Pakistan a suggéré ces mesures, les seules dont l'application permettra de rétablir la paix. Je pense que l'objet des résolutions 209 (1965) et 210 (1965) du Conseil de sécurité en date du 4 et du 6 septembre 1965, l'objet de la mission du Secrétaire général comme celui de cette séance du Conseil sont essentiellement de trouver les moyens d'arriver à une paix durable.

4. Je vais être amené à contester certaines observations et suggestions formulées par le Secrétaire général: je tiens cependant à préciser dès maintenant que, malgré ces divergences d'opinions, le Gouvernement et le peuple pakistanais ont l'estime la plus vive pour le Secrétaire général et sont extrêmement sensibles à son dévouement à la cause de la paix. En ce qui me concerne, j'ai pour lui une estime toute particulière car, au cours du bref voyage que nous avons fait ensemble de Beyrouth à Rawalpindi — c'était la première fois que je le rencontrais —, j'ai trouvé en lui un homme aux intentions sincères et aux idéaux élevés.

5. Je voudrais parler maintenant des propositions pakistanaises; je les examinerai une à une et expliquerai pourquoi nous demandons instamment au Conseil de sécurité de prendre une décision conforme à nos suggestions. Tout d'abord, le Pakistan demande un cessez-le-feu immédiat: c'est là ce qu'a proposé le Conseil de sécurité.

6. Nous demandons un cessez-le-feu parce que nous croyons à la coexistence pacifique avec l'Inde, et parce que nous pensons que nos deux pays pourraient coexister en paix comme le font le Canada et les Etats-Unis ou bien la Suède et la Norvège. Nous ne voulons pas d'une guerre avec l'Inde qui est plus étendue et plus peuplée que nous. Elle a près d'un million d'hommes sous les armes: c'est quatre fois plus que le Pakistan. Elle a hérité du Royaume-Uni et a acquis récemment des Etats-Unis, de l'URSS et d'autres puissances étrangères d'importants moyens qui lui permettent de subvenir à sa défense. Le Pakistan, lui, doit surtout faire appel aux puissances étrangères pour son approvisionnement en armes.

7. C'est vers le développement économique du pays que nous avons essentiellement fait porter nos efforts et nous avons, à force de travail et à grand-peine, fait de réels progrès. Il nous faudra cependant encore bien des années pour atteindre les buts économiques que nous nous sommes fixés; pour cela, il nous faut la paix. Comment pourrions-nous nous permettre de mener une guerre? Cette guerre, nous ne l'avons pas déclenchée et nous n'avons aucune envie de la voir se poursuivre: c'est la raison pour laquelle nous avons proposé en premier lieu un cessez-le-feu.

8. The second step proposed by us is that there should be immediate withdrawal of the forces of both India and Pakistan from the entire territory of Jammu and Kashmir. The reasons for this proposal are well known to the members of the Security Council and to the world. They stem from the following facts: first, the salient facts of the Kashmir dispute and the resolutions of the United Nations; and second, the extent to which the resolutions have been implemented by India and Pakistan.

9. The Kashmir dispute arose when the Maharajah of Kashmir, in spite of a standstill agreement with Pakistan, under coercion by the Indian Government and during the time when his people had revolted against him and routed his forces, tried to give away the State of Jammu and Kashmir to India. But the rights of citizens are not a question of title or property which can be passed on by one owner to the other. The people of Kashmir continued their struggle against overwhelming odds. When India failed to crush them, it brought the issue before the Security Council, in January 1948. After extensive discussion of the problem and after listening to both parties, the Security Council adopted resolution 47 (1948) on 21 April 1948 providing for the cessation of hostilities in Jammu and Kashmir, the withdrawal of the combatants, and the holding of a free and impartial plebiscite. Subsequently, the Security Council established the United Nations Commission for India and Pakistan. The Commission visited India and Pakistan, as well as Jammu and Kashmir. After strenuous efforts extending over nearly six months, it brought about an agreement between the two countries with regard to Jammu and Kashmir. This international agreement is embodied in the Commission's resolutions dated 13 August 1948<sup>1</sup> and 5 January 1949.<sup>2</sup>/

10. Taken together, these resolutions provide for, first, a cease-fire and demarcation of a cease-fire line; second, the demilitarization of the State of Jammu and Kashmir; and third, a free and impartial plebiscite conducted by the United Nations to determine the question of the accession of Jammu and Kashmir to India or Pakistan.

11. The Commission's resolutions were endorsed by the Security Council and accepted both by India and by Pakistan. These resolutions constitute the basic international agreement with regard to Kashmir. In consequence of this agreement, fighting stopped on 1 January 1949. An agreement on the demarcation of the cease-fire line was reached on 27 July 1949.<sup>3</sup>/ Implementation of the demilitarization provisions of the Commission's resolutions was, however, obstructed by India. The Plebiscite Administrator-designate was prevented from assuming office and holding the plebiscite. India refused to synchronize the withdrawal of the bulk of the Indian army with that

8. Nous proposons ensuite le retrait immédiat des forces indiennes et pakistanaises de la totalité du territoire du Jammu et Cachemire. C'est là une proposition dont les membres du Conseil de sécurité et le monde entier connaissent parfaitement les raisons: elles sont motivées, en premier lieu, par les faits saillants du différend du Cachemire ainsi que par les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et, en second lieu, par la mesure dans laquelle l'Inde et le Pakistan ont appliquée ces résolutions.

9. Le différend du Cachemire a éclaté lorsque le Maharajah de cet Etat, à l'époque où son peuple s'était soulevé contre lui et avait défait ses forces, a, malgré l'accord visant à maintenir le statu quo conclu avec le Pakistan, tenté, sous la contrainte du Gouvernement indien, de livrer l'Etat de Jammu et Cachemire à l'Inde. Mais les droits des citoyens, à la différence d'un titre de propriété ou d'un bien, ne peuvent pas se transmettre d'un propriétaire à un autre, et la population du Cachemire a continué sa lutte, bien qu'elle eût toutes les chances contre elle. Faute d'avoir réussi à l'écraser, l'Inde, en janvier 1948, a porté le problème devant le Conseil de sécurité. Après avoir examiné la question à fond et après avoir écouté les deux parties, le Conseil de sécurité a adopté, le 21 avril 1948, la résolution 47 (1948) qui prévoyait la cessation des hostilités dans l'Etat de Jammu et Cachemire, le retrait des combattants et l'organisation d'un plébiscite, libre et impartial. Par la suite, le Conseil de sécurité a créé la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan qui s'est rendue dans ces deux pays ainsi que dans l'Etat de Jammu et Cachemire. Il fallut près de six mois d'efforts soutenus à cette commission pour arriver à ce qu'un accord sur la question du Jammu et Cachemire soit conclu entre les deux pays: cet accord international est incorporé dans les résolutions de la Commission en date du 13 août 1948<sup>1</sup>/ et du 5 janvier 1949<sup>2</sup>.

10. Prises ensemble, ces résolutions prévoient: premièrement, un cessez-le-feu et l'établissement d'une ligne de cessez-le-feu; deuxièmement, la démilitarisation de l'Etat de Jammu et Cachemire; et, troisièmement, l'organisation, par l'ONU, d'un plébiscite libre et impartial sur la question de savoir si l'Etat de Jammu et Cachemire doit être rattaché à l'Inde ou au Pakistan.

11. Les résolutions de la Commission ont été approuvées par le Conseil de sécurité et acceptées par l'Inde et le Pakistan: elles constituent l'accord international fondamental sur la question du Cachemire. A la suite de cet accord, les combats ont pris fin le 1er janvier 1949. Par ailleurs, on est arrivé à un accord sur la ligne du cessez-le-feu le 27 juillet 1949<sup>3</sup>. L'Inde a, toutefois, entravé l'application des dispositions des résolutions de la Commission relatives à la démilitarisation. L'administrateur du plébiscite n'a donc pu prendre ses fonctions et procéder au plébiscite. L'Inde a aussi refusé de synchroniser le retrait du gros de son armée avec celui des forces pakista-

<sup>1/</sup> See Official Records of the Security Council, Third Year, Supplement for November 1948, document S/1100, para. 75.

<sup>2/</sup> Ibid., Fourth Year, Supplement for January 1949, document S/1196, para. 15.

<sup>3/</sup> Ibid., Special Supplement No. 7, document S/1430/Add.1, annex 26.

<sup>1/</sup> Voir Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, troisième année, Supplément de novembre 1948, document S/1100, par. 75.

<sup>2/</sup> Ibid., quatrième année, Supplément de janvier 1949, document S/1196, par. 15.

<sup>3/</sup> Ibid., Supplément spécial No 7, document S/1430/Add.1, annexe 26.

of the Pakistani forces as proposed by the Commission. Since then, numerous attempts on the part of the Security Council and its various representatives have failed to secure an agreement on the issue of demilitarization.

12. There is a long history of India's refusal to implement this agreement. I could cite chapter and verse, but I am afraid it would take up too much of the time of the Council. I shall therefore only recount a few points as briefly as I can.

13. First, India refused to submit its plan for the withdrawal of Indian forces when the Commission convened a meeting in March 1949 asking for withdrawal plans, and thus blocked progress in demilitarization. When eventually some sort of programme was presented to the Commission, India insisted that it should not be disclosed to Pakistan or to the Security Council. The Commission, however, placed on record its opinion that the Indian withdrawal plan was "far from a fulfilment of India's undertaking under the terms of the 13 August resolution".<sup>4/</sup>

14. Second, to meet one of the objections raised by India, General A. G. L. Mc Naughton, as President of the Security Council for the month of December 1949, proposed to combine the two stages of demilitarization and produced a comprehensive programme providing for the withdrawal of the forces of Pakistan and India, and the reduction of the Azad Kashmir forces. His proposal of 22 December 1949<sup>5/</sup> was accepted by Pakistan and rejected by India.

15. Third, by its resolution 80 (1950) of 14 March 1950, the Security Council replaced the United Nations Commission for India and Pakistan by a single mediator, and at its 471st meeting on 12 April 1950 appointed Sir Owen Dixon as United Nations Representative for India and Pakistan. In his report dated 15 September 1950 to the Security Council, Sir Owen Dixon set out his conclusion with regard to the Kashmir impasse:

"In the end, I became convinced that India's agreement would never be obtained to demilitarization in any such form, or to provisions governing the period of the plebiscite of any such character as would, in my opinion, permit of the plebiscite being conducted in conditions sufficiently guarding against intimidation and other forms of influence and abuse by which the freedom and fairness of the plebiscite might be imperilled."<sup>6/</sup>

16. Fourth, at its 543rd meeting on 30 April 1951, the Council appointed Mr. Frank P. Graham as United Nations Representative for India and Pakistan. He put forward several proposals to bring about the demili-

naires comme l'avait proposé la Commission. Depuis cette époque, le Conseil de sécurité et ses divers représentants ont toujours échoué dans leurs nombreuses tentatives pour parvenir à un accord sur la question de la démilitarisation.

12. C'est une longue histoire que celle du refus de l'Inde d'appliquer cet accord. Je pourrais vous la raconter par le menu mais cela prendrait, je le crains, trop de temps au Conseil; je me contenterai donc de mentionner quelques traits saillants aussi rapidement que possible.

13. Premièrement, l'Inde a refusé de communiquer le plan de retrait de ses forces quand, en mars 1949, la Commission a convoqué une réunion pour obtenir les plans d'évacuation; elle a ainsi entravé les progrès de la démilitarisation. Quand elle s'est enfin décidée à présenter un vague programme à la Commission, l'Inde a insisté pour que ni le Pakistan ni le Conseil de sécurité n'en aient connaissance. La Commission a toutefois indiqué dans son procès-verbal qu'elle pensait que le plan d'évacuation indien "était loin de représenter l'exécution des engagements auxquels ce pays avait soucrit en acceptant les termes de la résolution du 13 août".<sup>4/</sup>

14. Deuxièmement, afin de répondre à l'une des objections indiennes, le général A. G. L. Mc Naughton, président du Conseil de sécurité pour le mois de décembre 1949, a proposé de conjurer les deux étapes de la démilitarisation et a présenté un programme d'ensemble prévoyant le retrait des forces pakistanaises et indiennes et la réduction des effectifs du Cachemire azad. Sa proposition, datée du 22 décembre 1949<sup>5/</sup>, a été acceptée par le Pakistan et rejetée par l'Inde.

15. Troisièmement, par sa résolution 80 (1950) du 14 mars 1950, le Conseil de sécurité a remplacé la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan par un médiateur unique et, à sa 471ème séance le 12 avril 1950, a nommé sir Owen Dixon représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan. Dans le rapport qu'il a adressé le 15 septembre 1950 au Conseil de sécurité, sir Owen Dixon exposait ainsi ses conclusions sur l'impassé du Cachemire:

"A la fin, j'ai acquis la conviction que l'on n'obtiendrait jamais l'assentiment de l'Inde à une démilitarisation telle que je la concevais, ni la mise en vigueur, pendant la période du plébiscite, des dispositions que je regardais comme indispensables pour permettre l'organisation du plébiscite dans des conditions offrant une protection suffisante contre l'intimidation et toutes autres formes d'influence et d'abus de nature à compromettre la liberté et l'impartialité de la consultation populaire".<sup>6/</sup>

16. Quatrièmement, le 30 avril 1951, à la 543ème séance, le Conseil a nommé M. Frank P. Graham représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan. Lui aussi a présenté plusieurs propo-

<sup>4/</sup> Ibid., document A/1430, para. 239.

<sup>5/</sup> Ibid., Fifth Year, Supplement for 1 January through 31 May 1950, document S/1453, p. 14.

<sup>6/</sup> Ibid., Supplement for September through December 1950, document S/1791, para. 52.

<sup>4/</sup> Ibid., document S/1430, par. 239.

<sup>5/</sup> Ibid., cinquième année, Supplément de la période du 1er janvier au 31 mai 1950, document S/1453, p. 14.

<sup>6/</sup> Ibid., Supplément de septembre à décembre 1950, document S/1791, par. 52.

tarization of Kashmir preparatory to the holding of a plebiscite. The proposals of Mr. Graham were accepted by Pakistan, and again rejected by India.

17. Fifth, Pakistan also accepted the proposal put forward by the Commonwealth Prime Ministers at their meeting in January 1951 for the posting of a Commonwealth force in Jammu and Kashmir to facilitate the withdrawal of the armed forces of India and Pakistan. This proposal, unfortunately, was again rejected by India.

18. That briefly is the record of India and Pakistan with regard to the implementation of the adopted resolutions by the Commission concerning demilitarization.

19. The third proposal made by Pakistan is designed to create an atmosphere in which a free and impartial plebiscite could be held in Kashmir. To this end, Pakistan has suggested that the forces of India and Pakistan be completely withdrawn from the State and, in their place, a United Nations force composed of contingents from Afro-Asian countries should be inducted. This should eliminate all possibility of coercion by either side at the time of the plebiscite.

20. The last proposal made by Pakistan is that the plebiscite should be held within a period of three months. The reason for this proposal is stated in the letter dated 13 September 1965 from the President of Pakistan to the Secretary-General:

"...Pakistan is not against a cease-fire as such. In fact, in order to save the subcontinent from being engulfed in what would clearly be an appalling catastrophe, we would welcome a cease-fire. But it must be a purposeful cease-fire; one that effectively precludes that catastrophe and not merely postpones it. In other words, it should provide for a self-executing arrangement for the final settlement of the Kashmir dispute which is the root cause of the India-Pakistan conflict." [See S/6683, para. 9.]

21. It is imperative that a plebiscite should be held as quickly as possible and that the people of Kashmir be enabled to execute their right of self-determination as envisaged in the United Nations resolutions. Until this is done and a highly explosive source of conflict removed, the two countries cannot live together in harmony.

22. I have so far given the Council the reasons for each of the proposals which Pakistan has made. I should now like to explain why Pakistan insists that all these steps must be ordered and taken together and not separately. The stand of Pakistan is that the cease-fire should be a part of a comprehensive agreement. It is no use reverting to the same cease-fire conditions of 1949 which, instead of bringing peace to the people of Kashmir, have brought misery, suffering and war. Indeed, Pakistan is not imposing new conditions of its own. What it is suggesting is

sitions en vue d'assurer la démilitarisation du Cachemire avant le plébiscite. Acceptées par le Pakistan, ses propositions ont été, elles aussi, rejetées par l'Inde.

17. Cinquièmement, le Pakistan a également accepté la proposition que firent, lors de la conférence tenue en janvier 1951, les premiers ministres du Commonwealth, proposition qui prévoyait l'envoi dans l'Etat de Jammu et Cachemire d'une force du Commonwealth qui faciliterait le retrait des forces armées indiennes et pakistanaises. Cette offre fit, malheureusement, l'objet d'un nouveau refus de l'Inde.

18. Telle est donc, brièvement retracée, l'histoire des positions adoptées par l'Inde et le Pakistan en ce qui concerne l'application des résolutions sur la démilitarisation qui ont été adoptées par la Commission et auxquelles ces deux pays avaient souscrit.

19. La troisième proposition pakistanaise a pour but de créer un climat favorable à l'organisation d'un plébiscite libre et impartial au Cachemire. A cette fin, le Pakistan a suggéré le retrait total des forces indiennes et pakistanaises de cet Etat et a proposé leur remplacement par une force des Nations Unies formée de contingents venus de pays afro-asiatiques: cette mesure éliminerait toute possibilité de pression de la part de l'une ou l'autre partie au moment du plébiscite.

20. La dernière proposition du Pakistan est que le plébiscite soit organisé dans les trois mois qui suivront le cessez-le-feu. Le Président du Pakistan en donne les raisons dans sa lettre du 13 septembre 1965 au Secrétaire général:

"...Le Pakistan n'est pas opposé à un cessez-le-feu en tant que tel. En fait, afin d'éviter à la péninsule d'être engloutie dans ce qui serait manifestement une catastrophe épouvantable, nous nous félicitons d'un cessez-le-feu. Mais il doit s'agir d'un cessez-le-feu répondant à sa raison d'être, c'est-à-dire qui empêche effectivement une telle catastrophe et ne se borne pas à la différer. En d'autres termes, il doit être assorti de dispositions d'application automatique en vue du règlement définitif du différend du Cachemire qui est à l'origine du conflit indo-pakistanais." [Voir S/6683, par. 9.]

21. Il est indispensable qu'un plébiscite ait lieu dans les plus brefs délais et que le peuple du Cachemire soit à même d'exercer son droit à l'autodétermination comme le prévoient les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. L'Inde et le Pakistan ne pourront vivre en bonne intelligence tant que cela n'aura pas été fait et que continuera d'exister une aussi dangereuse source de conflit.

22. J'ai donné, jusqu'ici, au Conseil les raisons de chacune des propositions que nous avons faites. Je voudrais maintenant expliquer pourquoi le Pakistan insiste pour que toutes ces mesures soient décidées et prises ensemble et non pas séparément. Notre position est que le cessez-le-feu devrait être inclus dans un accord d'ensemble. Il ne servirait en effet à rien de revenir aux conditions de cessez-le-feu de 1949 puisque, loin d'apporter la paix au peuple du Cachemire, elles ne lui ont valu que la misère, les souffrances et la guerre. Le Pakistan n'impose certes

what the Security Council itself has pledged to the people of Jammu and Kashmir in the two resolutions of the Commission of 1948 and 1949. What was promised the people as a composite solution should not be splintered into ineffective fragments.

23. A clear issue like this should not have been confused. The representative of India must have noticed during his term of office as a judge that when a lawyer is unable to convince a judge, he tries to confuse him. Is the Minister for Education attempting to confuse the Security Council? He has raised the question of the so-called infiltrators in order to cloud the issue of the Indian aggression. The case put forward by the Indian representative is that members of the Pakistan Army crossed the cease-fire line and entered Indian-occupied Kashmir on 5 August 1965. I wish to contradict this allegation categorically and to place certain facts before the Council.

24. First, no troops of Azad Kashmir or Pakistan crossed the cease-fire line until after India had made repeated thrusts and had launched a major offensive against Azad Kashmir.

25. Secondly, the area of Kashmir under the occupation of India is about 50,000 square miles, roughly equal to the total area of the United Kingdom. By India's own account, within less than forty-eight hours after the alleged crossings, action against Indian forces were taking place from one end of the occupied territory to the other. In and around Srinagar itself, pitched battles had occurred. India maintains approximately six divisions of regular troops in the territory. To this must be added some two divisions of police and militia of various kinds, bringing the total forces at India's disposal to well over 150,000 men.

26. India would have the world believe that a few thousand outsiders—the figures are between 1,000 and 7,000—penetrated the barriers set up by the occupation troops and, operating amidst a hostile population, set the torch of resistance against India ablaze throughout the length and breadth of captive Kashmir. These are two basic facts which, if properly appreciated, would suffice to explode the Indian fiction.

27. However, I feel that we need to examine the myth in some greater detail and see how far it can stand scrutiny. It must be recalled that the original myth was that thousands—there was always a confusion about the Indian estimates of the number involved—of armed personnel entered Indian-occupied Kashmir in early August. However, later the representative of India began to talk of "armed and unarmed personnel". I refer to the message read by the representative of India in which it was stipulated that: "... 'armed personnel ...' must include all infiltrators from the Pakistan side of the cease-fire line, whether armed or unarmed" and furthermore that "the present hostilities originated with large-scale infiltrations of armed and unarmed personnel from Pakistan ..." [see 1238th meeting, para. 37].

pas en cela ses propres conditions: sa suggestion n'est autre que la promesse faite à la population du Jammu et Cachemire dans les deux résolutions de la Commission de 1948 et 1949. La solution globale qui a été promise à ce peuple ne saurait maintenant être fractionnée en demi-mesures inefficaces.

23. Une question aussi claire que celle-ci n'aurait pas dû être embrouillée. Le représentant de l'Inde a certainement observé, lorsqu'il était magistrat, que lorsqu'un avocat n'arrive pas à convaincre un juge il essaie de l'embrouiller. Le Ministre de l'éducation essaierait-il d'embrouiller le Conseil de sécurité? Il a soulevé la question des présumés éléments d'infiltration afin de masquer celle de l'agression indienne. La thèse avancée par le représentant de l'Inde est que des membres de l'armée pakistanaise ont traversé la ligne du cessez-le-feu et ont pénétré, le 5 août 1965, dans le Cachemire occupé par l'Inde; je tiens à démentir catégoriquement cette allégation et à exposer certains faits au Conseil.

24. D'une part, les troupes du Cachemire azad ou du Pakistan n'ont pas traversé la ligne du cessez-le-feu avant que l'Inde n'ait fait des incursions répétées et lancé une offensive d'envergure contre le Cachemire azad.

25. D'autre part, la région du Cachemire occupée par l'Inde représente environ 50 000 miles carrés, soit à peu près la superficie totale du Royaume-Uni: à croire l'Inde, moins de 48 heures après les présumés franchissements de la ligne du cessez-le-feu, des attaques étaient lancées contre les forces indiennes d'un bout à l'autre du territoire occupé et des batailles rangées avaient eu lieu dans Srinagar et autour de la ville. Dans le territoire occupé, l'Inde maintient à peu près six divisions de troupes régulières auxquelles il convient d'ajouter environ deux divisions de police et de milices diverses, ce qui porte le total de ses forces à plus de 150 000 hommes.

26. L'Inde voudrait faire croire au monde que quelques milliers d'étrangers — les chiffres varient entre 1 000 et 7 000 — ont franchi les barrières érigées par les troupes d'occupation et qu'au milieu d'une population hostile ils ont allumé le flambeau de la résistance contre l'Inde, d'un bout à l'autre du Cachemire captif. Ce sont là deux faits fondamentaux qu'il suffirait d'analyser correctement pour démolir les allégations fantaisistes de l'Inde.

27. J'estime cependant qu'il nous faut étudier ce mythe un peu plus en détail pour voir dans quelle mesure il peut résister à un examen minutieux. Rappelons qu'à l'origine la légende voulait que des milliers — les estimations de l'Inde à ce sujet ont toujours été fort imprécises — d'éléments armés aient envahi, au début du mois d'août, le Cachemire occupé par l'Inde. Par la suite, cependant, le représentant de l'Inde a commencé à parler d'"éléments armés et non armés". Je me réfère au message que nous a lu le représentant de l'Inde, dans lequel il est précisé que l'expression "forces armées" doit s'étendre à "tous les infiltrateurs, venant du côté pakistanaise de la ligne du cessez-le-feu, qu'ils soient armés ou non" et que "les hostilités actuelles ont commencé par des infiltrations massives d'éléments armés et non armés venus du Pakistan ..." [voir 1238ème séance, par. 37].

28. The question arises: How can any representative state that "armed personnel" should also mean "unarmed personnel"? The answer is not that India has parted with all rationality. The answer is that this utterly absurd contention is India's way of concealing the fact that those whom India calls "infiltrators" were but civilians, and a large proportion of them were unarmed. If it is kept in mind that the term "Pakistan side of the cease-fire line" denotes not Pakistan but Azad Kashmir, and also that the people who live on the two sides of the cease-fire line are equally Kashmiris whom this fortuitous line cannot separate from one another, one gets a glimpse of the truth behind the Indian assertions about infiltration. The truth is that this hue and cry about infiltrators was made to give India a pretext to launch a new campaign of terror and repression against the people of Jammu and Kashmir who have risen against India's military occupation of the bulk of the State.

29. This truth has been testified to by the well-known Indian humanitarian, a disciple of the late Mr. Gandhi, Miss Mridula Sarabhai, who has stated that in the guise of taking action against so-called infiltrators, the Indian Army turned on the entire population of India-held Kashmir and committed atrocities upon them. The Council needs to be informed that, days before the start of hostilities, the Indian Army set fire to the entire residential district of Batamaloo in Srinagar, simply because many freedom fighters lived in that district. The world Press reported this outrage, and published pictures of innocent women and children sitting outside their homes, now reduced to ashes and rubble, but little was known for a time about who had perpetrated it.

30. The truth can now be judged from the dispatch from Srinagar by Richard Critchfield, published in the Washington Star of 1 September:

"A question that hangs over this fabled vale like the snowy Himalayan peaks is why Indian troops are being used to silence political unrest among Kashmir's 2.5 million Muslims? ..."

"Kashmiri Muslims contend that local Indian authorities have been burning homes without the full knowledge of either Prime Minister Lal Bahadur Shastri or the Indian public ..."

"... during the past three weeks hundreds of Kashmiri houses have been burned to the ground—about 440 in the summer capital of Srinagar alone and scores of others in from fifty to seventy villages scattered throughout the valley."

"There also are isolated eye-witness accounts of pillage, looting and rape.

"Indian officials claim Pakistani infiltrators started the fires. But both extremist and moderate Kashmiris and the victims themselves, interviewed

28. On se demande comment un représentant peut affirmer que par "forces armées" il faut aussi entendre "forces non armées". Ce n'est pas que l'Inde ait perdu tout esprit de logique. C'est tout simplement que l'Inde, par cette affirmation parfaitement absurde, cherche à dissimuler que ceux qu'elle appelle des "infiltrateurs" n'étaient en fait que des civils, dont la plupart n'étaient pas armés. Si l'on songe que l'expression "côté pakistanais de la ligne du cessez-le-feu" ne signifie pas le Pakistan mais le Cachemire azad, et que ceux qui habitent de part et d'autre de la ligne du cessez-le-feu sont tous des Cachemiriens que cette ligne improvisée ne peut pas séparer les uns des autres, on commence à discerner ce qui se cache derrière les allégations d'infiltrations avancées par l'Inde. La vérité, c'est que si l'Inde a mené grand bruit autour de ces infiltrateurs, c'est pour se donner un prétexte pour lancer une nouvelle campagne de terreur et de répression contre les populations du Jammu et Cachemire qui s'étaient révoltées contre les troupes indiennes occupant la majeure partie de leur territoire.

29. Cette vérité a été confirmée par Mlle Mridula Sarabhai, disciple de Gandhi, bien connue pour son humanité, lorsqu'elle a déclaré que, sous le couvert d'une action destinée à repousser les prétendus infiltrateurs, l'armée indienne s'en était prise à l'ensemble de la population du Cachemire occupé par l'Inde et lui avait fait subir des atrocités. Il faut que le Conseil sache que, bien avant le début des hostilités, l'armée indienne avait incendié tout le quartier résidentiel de Batamaloo, à Srinagar, simplement parce que de nombreux combattants de la liberté y habitaient. La presse mondiale a rapporté ces agissements criminels et publié des photographies de femmes et d'enfants innocents assis devant ce qui avait été leur logis et qui n'était plus que cendres et décombres. Mais pendant un certain temps, les auteurs de ces actes sont demeurés pratiquement inconnus.

30. Il est maintenant possible d'établir la vérité grâce à la dépêche envoyée de Srinagar par M. Richard Critchfield et publiée dans le Washington Star du 1er septembre:

"Telles les crêtes enneigées de l'Himalaya, un mystère domine cette vallée légendaire: pourquoi fait-on appel aux troupes indiennes pour étouffer l'agitation politique à laquelle sont en proie, au Cachemire, 2 millions et demi de musulmans?..."

"Les musulmans cachemiriens prétendent que les autorités indiennes locales ont incendié des maisons sans que le premier ministre Lal Bahadur Shastri ou l'opinion publique indienne en aient été informés ..."

"... au cours des trois dernières semaines, des centaines de maisons ont été totalement incendiées au Cachemire — 440 environ dans la seule capitale estivale de Srinagar et de nombreuses autres dans 50 à 70 villages disséminés dans la vallée."

"Des témoins isolés ont également rapporté des pillages et des viols.

"Les autorités indiennes prétendent que ce sont les infiltrateurs pakistanais qui ont allumé ces incendies. Mais les Cachemiriens, tant extrémistes

while digging in the smouldering wreckage, claim the Indian Army was responsible.

"Mutual recriminations on who started fires aside, the practical issue is that the majority of Kashmiri people—including some Hindus and Sikhs as well as Muslims—blame the Indian Army ...

"... at Magam village, ten miles outside Srinagar, I was briefly detained at the local police station after photographing some forty burned houses. An Indian police inspector refused to discuss how the blaze started.

"But in two other villages the peasants claimed Indian soldiers had put the torch to houses after first evacuating the occupants."

31. This dispatch offers some other facts about the identity of these so-called infiltrators:

"... in a secret rendezvous in the old city, I interviewed one of the guerrillas whom the Indians call Pakistani infiltrators and Kashmiris themselves call mujahids, or crusaders.

"All the infiltrators," he said, "are Kashmiris, some from the Valley and others from Azad Kashmir. We have Punjabis, Puchies, Kishtwaris and other Kashmiri mountain tribals ..."

32. The words used further in the dispatch are important. "We want freedom. We are human beings. Our fight will continue until India is forced to leave this country."

33. I should like to quote from The New York Times of 15 August 1965:

"... the infiltrators could hardly have made their way so far from the cease-fire line—and in some cases more than forty miles—without help from the local population. The largely Muslim Kashmiris have little love for India, and there is substantial support for union with Pakistan."

34. India has claimed that the so-called Pakistani infiltrators must be members of the Pakistan Army or Azad Kashmir forces because they were armed and well trained. The fact, however, is that the Pakistani side of the cease-fire line has been under such heavy firing from the Indian forces during the last year that Azad Kashmir nationals, living along the cease-fire line, approached the Azad Kashmir Government for armed protection by Azad Kashmir forces. They were informed that this was not a practical proposition. Alternatively, therefore, they suggested that they should be given arms to defend themselves. And these arms were therefore provided to them to defend themselves. Most of these men, it should be noted, are ex-servicemen. The people of Azad Kashmir have a long tradition of fighting with the armed forces. They are well-versed in the art of fighting. Some of these people may have joined the revolt in the Valley.

que modérés, et les victimes elles-mêmes, interrogées alors qu'elles remuaient les décombres carbonisés, affirment que c'est l'armée indienne qui est responsable.

"Mis à part les reproches qu'échangent les deux parties quant à l'origine de ces incendies, il reste que la majorité du peuple cachemirien — aussi bien certains hindous et certains sikhs que les musulmans — blâme l'armée indienne ...

"... au village de Magam, à 10 miles de Srinagar, j'ai été détenu un bref moment au poste de police local, après avoir photographié une quarantaine de maisons incendiées. Un inspecteur de police indien a refusé d'indiquer comment l'incendie avait débuté.

"Mais dans deux autres villages, les paysans ont prétendu que des soldats indiens avaient mis le feu aux maisons après en avoir fait évacuer les occupants."

31. Cette même dépêche donne aussi des indications sur l'identité de ces soi-disant infiltrateurs:

"... au cours d'un rendez-vous secret dans la vieille ville, j'ai interrogé l'un de ces guérilleros que les Indiens qualifient d'"infiltrateurs pakistanais" et que les Cachemiriens pour leur part appellent des mujahids, c'est-à-dire des croisés.

"Tous les infiltrateurs sont des Cachemiriens", déclara-t-il, "certains de la vallée, d'autres du Cachemire azad. Nous avons des Pendjabis, des Puchies, des Kishtwaris et d'autres éléments appartenant à des tribus montagnardes du Cachemire ..."

32. Dans la suite de la dépêche, nous lisons, et cela est important: "Nous voulons la liberté. Nous sommes des êtres humains. Nous poursuivrons la lutte jusqu'à ce que l'Inde soit contrainte de quitter ce pays."

33. Permettez-moi maintenant de citer le New York Times du 15 août 1965:

"... les infiltrateurs auraient difficilement pu s'écartier autant de la ligne du cessez-le-feu, parfois de plus de 40 miles, sans l'aide de la population locale. Les Cachemiriens, qui sont en majorité musulmans, n'aiment guère l'Inde et sont généralement en faveur d'une union avec le Pakistan."

34. L'Inde a prétendu que les soi-disant infiltrateurs pakistanais appartenaient à l'armée pakistanaise ou aux forces du Cachemire azad parce qu'ils étaient armés et bien entraînés. En fait, les forces indiennes ont soumis tout au long de l'année dernière le côté pakistanais de la ligne du cessez-le-feu à un tir tellement nourri que les ressortissants du Cachemire azad qui habitent en bordure de la ligne du cessez-le-feu ont demandé à leur gouvernement qu'il fasse assurer leur protection par les forces armées nationales. Ils ont été avisés que cela n'était pas possible. A défaut, ils ont alors suggéré qu'on leur donne des armes pour qu'ils puissent se défendre eux-mêmes. Il en a été ainsi fait. Il convient de noter que la plupart de ces hommes sont d'anciens combattants. Il est de tradition chez les habitants du Cachemire azad de pratiquer le métier des armes, et ils sont rompus à la guerre. Il se peut que certains d'entre eux se soient joints aux rebelles de la Vallée.

35. I now pass on to the question of aggression. When the Security Council met on 6 September [1238th meeting], it had to take account of an event which, while unprecedented in the experience of the United Nations, was precisely of the nature which the Organization was founded to prevent and suppress. This was the armed attack on the territory of one Member State, Pakistan, by another, India. The aggression occurred in the early hours of Monday, 6 September, two days after the adoption by the Security Council of a resolution [209 (1965)] appealing that an end be put to the violation of the cease-fire line in Kashmir. That was India's response to the Security Council's appeal for a cease-fire. My delegation cannot but deplore the fact that, in the face of this arrogant challenge to the Council, and deliberate violation of the letter and spirit of the Charter of the United Nations, the Council contented itself with describing the situation euphemistically as an "extension of the fighting", although it recognized that India's action had added "immeasurably to the seriousness of the situation".

36. Following the reverses suffered by the Indian Army in the Rann of Kutch, Indian leaders let it be known publicly that they would hit Pakistan at a time and place of their own choosing. The following is the direct outcome of that threat.

37. On 15 May—long before the so-called Pakistani infiltrators took to arms in Indian-occupied territory—India violated the cease-fire line and occupied three Pakistani posts in Kargil. That was India's first act of calculated aggression. Under pressure of the United Nations, India vacated those posts, but again on 15 August, before Pakistani forces could occupy them, India reoccupied those posts. That was done within hours of a public threat by the Indian Prime Minister that India would carry the fight to Azad Kashmir. The Defence Minister boasted in the Indian Legislature that "India had crossed the cease-fire line in the past and would do so again".

38. On 23 August the village of Awan Sharif, which lies clearly inside Pakistan territory, was shelled by Indian forces. Twenty-five of the inhabitants—none of whom were army personnel—were killed. On 24 August Indian forces again crossed the cease-fire line and seized two other Kashmir posts in the Tithwal sector. A few days later Indian forces again struck across the cease-fire line in the Uri-Punch sector. By the end of August they had seized a number of Pakistan posts there.

39. The Indian propaganda line was that they had seized the foregoing Pakistan posts with the limited objective of stopping "Pakistani infiltrators" from entering Indian-held Kashmir. This was only a trick to put Pakistan off guard and to delude the world. We had reliable information at that time that India was preparing to mount a big offensive with a view to capturing Azad Kashmir. This was the position

35. J'en arrive maintenant à la question de l'agression. Lorsque le Conseil de sécurité s'est réuni le 6 septembre [1238ème séance], il a dû tenir compte d'un événement qui, bien que sans précédent dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, était précisément de ceux que l'Organisation a été créée pour prévenir et interdire. Je veux parler de l'attaque armée lancée contre le territoire d'un Etat Membre, le Pakistan, par un autre Etat Membre, en l'occurrence l'Inde. L'agression s'est produite aux premières heures de la matinée, le lundi 6 septembre, deux jours après que le Conseil de sécurité eut adopté une résolution demandant que soit mis fin aux violations de la ligne du cessez-le-feu au Cachemire [résolution 209 (1965)]. C'est ainsi que l'Inde a répondu à l'appel pour un cessez-le-feu, lancé par le Conseil de sécurité. Ma délégation ne peut s'empêcher de déplorer que, devant cet arrogant défi lancé au Conseil et devant cette violation délibérée de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies, le Conseil se soit contenté d'un euphémisme pour décrire la situation: il a parlé d'une "extension des combats" tout en reconnaissant, cependant, que l'action de l'Inde avait ajouté "immensément à la gravité de la situation".

36. A la suite des revers essayés par l'armée indienne au Rann de Kutch, les dirigeants indiens ont fait savoir publiquement qu'ils attaquaient le Pakistan au moment et au lieu de leur choix. Voici ce qui a directement résulté de cette menace.

37. Le 15 mai — bien avant que les prétendus infiltrateurs pakistanais n'aient pris les armes dans le territoire occupé par l'Inde —, l'Inde a violé la ligne du cessez-le-feu et a occupé trois postes pakistanais à Kargil. Tel a été le premier acte d'agression que l'Inde ait commis délibérément. Sous la pression de l'Organisation des Nations Unies, l'Inde a évacué ces postes mais elle les a à nouveau occupés le 15 août, avant que les forces pakistanaises aient pu le faire. Le fait s'est produit dans les quelques heures qui ont suivi la menace lancée publiquement par le Premier Ministre de l'Inde d'étendre les combats au Cachemire azad. Le Ministre de la défense a fièrement déclaré, devant le Parlement indien, que "l'Inde avait déjà franchi la ligne du cessez-le-feu dans le passé et qu'elle le ferait à nouveau".

38. Le 23 août, le village d'Awan Sharif, qui est nettement situé en territoire pakistanais, a été bombardé par les forces indiennes. Vingt-cinq habitants — dont pas un n'appartenait aux forces armées — ont été tués. Le 24 août, les forces indiennes ont à nouveau franchi la ligne du cessez-le-feu et se sont emparées de deux autres postes cachemiriens dans le secteur du Tithwal. Quelques jours plus tard, les forces indiennes ont à nouveau sévi de l'autre côté de la ligne du cessez-le-feu, dans le secteur d'Uri-Punch. A la fin du mois d'août, elles s'étaient emparées, dans ce secteur, de plusieurs postes pakistanais.

39. Selon la propagande indienne, ces forces s'étaient emparées desdits postes pakistanais dans le but limité d'empêcher les "infiltrateurs pakistanais" de pénétrer au Cachemire occupé par l'Inde. Ce n'était qu'une astuce destinée à tromper la surveillance pakistanaise et à induire le monde en erreur. Nous avions, à l'époque, des renseignements sûrs, selon lesquels l'Inde se préparait à monter une grande offensive

which Pakistan faced on 1 September. India had committed aggression; it had reduced the cease-fire line to a nullity; it was planning to seize Azad Kashmir by force.

40. It was then that, in order to forestall further aggressive moves by Indian forces, the Azad Kashmir forces, backed by the Pakistani Army, crossed the cease-fire line for the first time since July 1949. They moved into the Bhimbar sector and seized Chhamb and Dowa. The same afternoon the Indian Air Force went into action against our forces in that area, thereby forcing the Pakistan Air Force to intervene. The conflict was thus further escalated by the Indian action.

41. Pakistan could have saved the isolated posts that India had seized in the Uri-Punch sector if only it had given air support to those small outposts which were clamouring for it. We denied them air support, preferring to lose those posts rather than be the first to add a new dimension to this conflict.

42. On 6 September, after the Security Council had appealed to both India and Pakistan to cease-fire, India launched a three-pronged attack against Lahore. Lahore, which is one of the most important cities of Pakistan—and I can say so with firmness because I myself am from Lahore—is situated only eighteen miles from the India-Pakistan border. The Indian leaders' threat to hit Pakistan at a place and time of their own choosing had thus been carried out. The aggression against Azad Kashmir was only a device for creating this opportunity, knowing as India did that we would be bound to react to its aggressive attacks on Azad Kashmir territory.

43. India thus carried the war to Pakistan, treacherously launching an armed attack against Pakistan territory without even a declaration of war. This attack has been contained and Indian forces have been repulsed. However, heavy fighting continues.

44. The sheer escalation of attack by India provides clear evidence of Indian aggression against Pakistan. India tore up the cease-fire line; and the Indian Government radio described the Indian military action to annex Azad Kashmir as "the war of liberation". Time magazine of 10 September 1965 reported as follows:

"India became delirious with victory. News of the Indian advances was wildly cheered in [Indian] Parliament. The Government radio announced the 'liberation' of 5,000 people and the establishment of Indian civil administration in the 'liberated' areas."

And this is what the representative of India described yesterday as measures taken in self-defence.

45. I shall not take the Council's time with an account of the events and happenings of subsequent days. The fighting spread with a rapidity which is clearly indicative of the premeditation and planning that must have gone into the Indian attack on Pakistan. From weapon to weapon, and from area to area, India

pour s'emparer du Cachemire azad. Telle était la situation en présence de laquelle se trouvait le Pakistan au 1er septembre. L'Inde avait commis une agression; elle avait réduit à néant la ligne du cessez-le-feu; elle se préparait à s'emparer du Cachemire azad par la force.

40. C'est alors que, pour prévenir une nouvelle tentative d'agression des forces indiennes, les forces du Cachemire azad, soutenues par l'armée pakistanaise, ont franchi la ligne du cessez-le-feu, pour la première fois depuis juillet 1949. Elles ont fait mouvement dans le secteur de Bhimbar et ont occupé Chhamb et Dowa. Le même après-midi, les forces aériennes indiennes sont entrées en action contre nos forces dans ce secteur et ont, de ce fait, obligé les forces aériennes pakistanaises à intervenir. Le conflit s'est donc trouvé encore élargi, du fait de l'action indienne.

41. Le Pakistan aurait pu conserver les postes isolés dont l'Inde s'était emparée dans le secteur d'Uri-Punch s'il avait fourni son appui aérien aux petits avant-postes qui le réclamaient. Nous le leur avons refusé, préférant les perdre plutôt que d'être les premiers à ajouter à l'ampleur du conflit.

42. Le 6 septembre, après que le Conseil de sécurité eut adressé à l'Inde et au Pakistan un appel les invitant à cesser le feu, l'Inde a lancé contre Lahore une attaque sur trois fronts. Lahore, qui est une des plus grandes villes du Pakistan — et je puis l'affirmer puisque j'en suis moi-même originaire —, est située à 18 miles seulement de la frontière indo-pakistanaise. La menace des dirigeants indiens de frapper le Pakistan où et quand ils le jugeraient bon avait donc été mise à exécution. L'agression contre le Cachemire azad n'était qu'une diversion, car l'Inde savait que nous répondrions à une agression contre ce territoire.

43. C'est ainsi que l'Inde a porté la guerre au Pakistan, déclenchant tristement, sans déclaration de guerre, une attaque armée contre le territoire pakistanaise. Cette attaque a été tenue en échec et les forces indiennes ont été repoussées. Mais de durs combats se poursuivent.

44. L'extension des attaques fournit une preuve évidente de l'agression indienne contre le Pakistan. L'Inde a violé la ligne du cessez-le-feu; et la radio d'Etat a qualifié de "guerre de libération" l'action militaire déclenchée par l'Inde pour annexer le Cachemire azad. C'est ainsi que l'on a pu lire ceci dans la revue Time du 10 septembre 1965:

"Le délire de la victoire s'est emparé de l'Inde. L'annonce de l'avance indienne a été frénétiquement accueillie au Parlement [indien]. La radio d'Etat a annoncé la libération de 5 000 personnes et la mise en place d'une administration civile indienne dans les zones 'libérées'."

Voilà les mesures de légitime défense dont le représentant de l'Inde a parlé hier.

45. Je ne veux pas abuser du temps du Conseil en faisant le récit des événements qui ont suivi. Les combats se sont étendus avec une rapidité qui montre clairement à quel point l'offensive indienne contre le Pakistan devait être préméditée et préparée d'avance. D'une arme à l'autre, d'une zone à l'autre, l'Inde a

has escalated the conflict in such a manner that the two countries are today in a state of general war, and Pakistan is fighting the aggressor along virtually its entire border in the west.

46. On the very day when the Secretary-General prepared to leave for the subcontinent, in pursuance of the mandate with which he was charged by the Security Council, Indian forces opened two new fronts against Pakistan, one in the south from Rajasthan, and the other from occupied Kashmir into the Sialkot area.

47. It is not possible for me, in the time at my disposal, to give the Council a full picture of the scope and nature of the struggle in which Pakistan is today engaged. This is what a foreign observer on the scene, J. Anthony Lukas, cabled in a dispatch from New Delhi which appeared in The New York Times of 9 September:

"It is also felt that, with U Thant, the Secretary-General of the United Nations, due in Pakistan, Indian strategy may be designed to confront Pakistan with a military situation that will make them sue for peace on terms suitable to India."

48. Having been attacked along its entire frontier, Pakistan is fighting to defend itself against unlimited aggression from India, which claims to be imbued with the Gandhian philosophy of non-violence. And yet the representative of India asserts that his Government has done its best to limit the war. By invading Pakistan's territory along a 600-mile front, India has spread flames of war over the subcontinent and condemned its 550 million men and women to misery and fear, has given a setback to their hopes of social and economic progress, and has revived the historic animosities and rancours which one has hoped now belonged to the past.

49. If the people of the subcontinent are today on the brink of a cataclysm, the responsibility, ultimate and immediate, must be placed at the door of that country which for eighteen years has rejected every suggestion, thwarted every move, frustrated every effort and barred every avenue for a just and peaceful settlement of the dispute which divides India and Pakistan.

50. I should like now to refer to the visit of the Secretary-General to Pakistan and India and to the reports which he has submitted to the Council. The Secretary-General's reports show that, while both Governments have agreed in principle to a ceasefire, conditions have been attached or implied with regard to which the Secretary-General did not feel competent to give an undertaking. He undertook, however, to bring these aspects of the replies of the two Governments to the notice of the Security Council for its urgent consideration.

51. We share the Secretary-General's disappointment that his valiant efforts in the cause of peace have not met with complete success. A careful perusal of his last report [S/6686] shows that this was due partly to his restricted terms of reference, and partly to the

gravi les échelons du conflit, tant et si bien que les deux pays se trouvent aujourd'hui en état de guerre générale et que le Pakistan combat l'agresseur sur presque toute sa frontière de l'ouest.

46. Le jour même où le Secrétaire général s'apprêtait à se rendre dans la péninsule, en vertu du mandat qu'il avait reçu du Conseil de sécurité, les forces indiennes ont ouvert deux nouveaux fronts contre le Pakistan, l'un dans le Sud, à partir du Rajasthan, et l'autre à partir du Cachemire occupé, vers le secteur de Sialkot.

47. Il ne m'est pas possible, dans le temps dont je dispose, de donner au Conseil un tableau complet de l'étendue et de la nature de la lutte dans laquelle le Pakistan est aujourd'hui engagé. Voici ce qu'un observateur étranger se trouvant sur place, J. Anthony Lukas, a câblé de New Delhi dans une dépêche parue dans le New York Times du 9 septembre:

"L'impression prévaut également ici qu'au moment où le Secrétaire général des Nations Unies, U Thant, est attendu au Pakistan, l'objectif de la stratégie indienne pourrait bien être de placer le Pakistan dans une situation militaire qu'il amènerait à demander la paix à des conditions avantageuses pour l'Inde."

48. Attaqué sur toute sa frontière, le Pakistan lutte actuellement contre l'agression généralisée de l'Inde, qui se prétend imbu de la philosophie gandhienne de la non-violence. Mais le représentant de l'Inde affirme que son gouvernement a tout fait pour éviter la guerre. En envahissant le territoire pakistanaise sur un front de 600 miles, l'Inde a étendu l'incendie de la guerre à toute la péninsule, condamnant 550 millions d'hommes et de femmes à la misère et à la terreur, mettant en échec leurs espérances de progrès social et économique, ravivant des animosités et des rancœurs historiques dont on espérait qu'elles appartaient au passé.

49. Si les habitants de la péninsule sont aujourd'hui au bord de la catastrophe, la responsabilité profonde et immédiate de cette situation incombe à ce pays qui depuis 18 ans repousse toutes les suggestions, fait avorter toutes les initiatives, déjoue tous les efforts et bloque toutes les voies pouvant conduire à un règlement équitable et juste du différend qui oppose l'Inde et le Pakistan.

50. Je voudrais maintenant parler de la mission du Secrétaire général au Pakistan et en Inde et des rapports qu'il a présentés au Conseil. Ces rapports montrent que, si les gouvernements intéressés sont tous deux d'accord en principe pour parvenir à un cessez-le-feu, des conditions ont été posées, explicitement ou implicitement, au sujet desquelles le Secrétaire général n'a pas estimé pouvoir prendre d'engagements. Mais il s'est engagé à soumettre au Conseil de sécurité, pour qu'il les examine d'urgence, ces aspects des réponses des deux gouvernements.

51. Nous partageons la déception du Secrétaire général en constatant que ses valeureux efforts au service de la paix n'ont pas abouti à une complète réussite. Une lecture attentive de son dernier rapport [S/6686] fait apparaître que cela tient pour une part au

negative attitude of India, both now and in the past, with regard to the Kashmir problem.

52. The Secretary-General proceeded to the sub-continent under Security Council's resolution 210 (1965) adopted on 6 September 1965. This resolution called upon India and Pakistan "to cease hostilities in the entire area of conflict immediately, and promptly withdraw all armed personnel to the positions held by them before 5 August 1965". In pursuance of this directive, the Secretary-General appealed on 12 September [see S/6683, para. 6] to the President of Pakistan and the Prime Minister of India "to order a cease-fire without condition, and a cessation of all hostilities in the entire area of the current conflict between India and Pakistan to take effect on Tuesday, 14 September 1965".

53. The Prime Minister of India made it clear in his letter dated 14 September [ibid., para. 8] that his acceptance of the Secretary-General's proposal for a cease-fire was subject to the following conditions. First, that the cease-fire orders would "be effective only in respect of the armed forces in uniform engaged in the present combat" and that the Indian Security Forces would remain free to deal with the so-called "armed infiltrators" in Jammu and Kashmir. Secondly, the Indian Prime Minister also made it perfectly clear "when consequent upon cease-fire becoming effective, further details are considered, we shall not agree to any disposition which will leave the door open for further infiltrations or prevent us from dealing with the infiltrations that have taken place". Thirdly, the Indian Prime Minister stated categorically "no pressures or attacks will deflect us from our firm resolve to maintain the solidarity and territorial integrity of our country, of which the State of Jammu and Kashmir is an integral part". In other words, he has clearly imposed a condition that the cease-fire should not be linked to the settlement of the Kashmir dispute, which is the only cause of the present war.

54. It is no wonder that the Secretary-General found it impossible to accept these conditions. In fact, the Indian Prime Minister's letter of 14 September amounts to a rejection of the Secretary-General's proposal for an immediate and unconditional cease-fire. While ostensibly agreeing to a stoppage of fighting with the Pakistan Army and the Azad Kashmir Forces, India wishes to retain a free hand to deal with the oppressed people of Jammu and Kashmir, who have risen in revolt against their Indian oppressors and the quisling administration which has been operating in Srinagar under the protection of Indian bayonets.

55. The second condition sought to be imposed by the Prime Minister of India is in line with India's persistent refusal to withdraw its forces from Jammu and Kashmir in accordance with the resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan of 13 August 1948 and 5 January 1949, which were

caractère limité de son mandat et pour une autre part à l'attitude négative, passée et présente, de l'Inde à l'égard du problème du Cachemire.

52. Le Secrétaire général s'est rendu dans la péninsule en vertu de la résolution 210 (1965) du Conseil de sécurité en date du 6 septembre 1965. Par cette résolution, le Conseil a demandé à l'Inde et au Pakistan "de cesser immédiatement les hostilités dans toute la région du conflit et de promptement retirer toutes les forces armées sur les positions qu'elles occupaient avant le 5 août 1965". Conformément à cette directive, le Secrétaire général a adressé au Président du Pakistan et au Premier Ministre de l'Inde, le 12 septembre, un appel [voir S/6683, par. 6] leur demandant "d'ordonner un cessez-le-feu sans conditions et une cessation de toutes les hostilités dans la région entière du conflit actuel entre l'Inde et le Pakistan avec effet du mardi 14 septembre 1965, à 18 heures".

53. Le Premier Ministre de l'Inde a précisé, dans sa lettre du 14 septembre [ibid., par. 8], que son acceptation de la proposition du Secrétaire général en vue d'un cessez-le-feu était subordonnée à plusieurs conditions. En premier lieu, l'ordre de cessez-le-feu ne serait applicable "qu'aux forces armées portant l'uniforme qui sont engagées dans le conflit actuel", et les forces de sécurité indiennes devraient être libres "de traiter comme il convient" ce que l'on qualifie d'"infiltrateurs armés" dans l'Etat de Jammu et Cachemire. En second lieu, le Premier Ministre de l'Inde a indiqué très clairement: "Une fois le cessez-le-feu en vigueur, lorsque seront examinées en détail les dispositions ultérieures à prendre, nous n'en accepterons aucune qui laisserait subsister la possibilité d'infiltrations nouvelles ou qui nous empêcherait de prendre les mesures nécessaire à l'égard des infiltrations qui ont eu lieu." En troisième lieu, le Premier Ministre de l'Inde a déclaré catégoriquement: "Aucune pression ni aucune attaque ne nous détourneront de notre ferme résolution de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre pays, dont l'Etat de Jammu et Cachemire fait partie intégrante." En d'autres termes, il a clairement imposé une condition qui revient à exiger qu'aucun lien ne soit établi entre le cessez-le-feu et le règlement du différend du Cachemire, seule cause du conflit actuel.

54. Il n'est pas surprenant que le Secrétaire général ait jugé impossible d'accepter ces conditions. En fait, la lettre du Premier Ministre de l'Inde en date du 14 septembre équivaut à rejeter la proposition du Secrétaire général en vue d'un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel. Tout en feignant d'accepter un arrêt des combats avec l'armée pakistanaise et les forces du Cachemire azad, l'Inde veut se réservé de traiter comme elle l'entend le peuple opprimé du Jammu et Cachemire, qui s'est soulevé contre ses oppresseurs indiens et contre les autorités fantoches qui exerçaient leur pouvoir à Srinagar sous la protection des baïonnettes indiennes.

55. La deuxième condition que le Premier Ministre de l'Inde cherche à imposer correspond au refus constant de l'Inde de retirer ses forces de l'Etat de Jammu et Cachemire conformément aux résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan en date du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949,

endorsed by the Security Council and accepted by both India and Pakistan. It is quite clear that there could be no real peace in Jammu and Kashmir if India were free to make the dispositions of its armed forces without regard to the international agreements on Kashmir.

56. The most preposterous condition, however, mentioned by the Indian Prime Minister is his determination to make the State of Jammu and Kashmir an integral part of India. Since 1947, the State of Jammu and Kashmir has been regarded as a disputed territory. As far back as 21 April 1948, the Security Council, in its resolution 47 (1948) noted that: "both India and Pakistan desire that the question of the accession of Jammu and Kashmir . . . should be decided through the democratic method of a free and impartial plebiscite". That declaration was reaffirmed in paragraph 1 of the resolution of the United Nations Commission for India and Pakistan of 5 January 1949, which, as I submitted earlier, was endorsed by the Security Council and accepted by both India and Pakistan.

57. When, in total disregard of those undertakings, the Government of India convened a constituent assembly in Kashmir and that assembly sought to determine the future constitutional position of Jammu and Kashmir, Pakistan launched a strong protest. The Security Council sought and obtained from the representative of India a categorical assurance that, while the assembly could express an opinion, it could "take no decision on the question of accession" and that this opinion "would not bind the Government of India or prejudice the position of the Security Council".

58. In its resolution 91 (1951) of 30 March 1951 the Security Council reminded both India and Pakistan of the earlier United Nations resolutions with regard to Kashmir and reaffirmed the stand of the Security Council: "that the final disposition of the State of Jammu and Kashmir will be made in accordance with the will of the people expressed through the democratic method of a free and impartial plebiscite conducted under the auspices of the United Nations".

59. That position was reaffirmed by the Security Council in its resolution 122 (1957) of 24 January 1957.

60. The Indian Government's attempt to treat the State of Jammu and Kashmir as an integral part of India is, therefore, a violation of its international undertakings with regard to Kashmir and is manifestly contrary to the repeated declarations of the Security Council. It is also a fact that the recent troubles in Jammu and Kashmir are due in no small measure to the steps taken in December 1964 to undermine the disputed status of Jammu and Kashmir and to complete the annexation of the State through a variety of legislative, administrative and juridical measures. Incidentally, these steps were taken in flagrant disregard of the assurances given by the Indian Prime Minister to the President of Pakistan on 12 October 1964 that, pending a settlement of the Kashmir dispute, nothing would be done by the Government of India to

qui ont été entérinées par le Conseil de sécurité et acceptées tant par l'Inde que par le Pakistan. Il est bien évident qu'il ne saurait y avoir de paix véritable du Jammu et Cachemire si l'Inde gardait toute latitude de disposer ses forces armées sans tenir compte des accords internationaux relatifs au Cachemire.

56. Mais la condition la plus extravagante de toutes celles mentionnées par le Premier Ministre de l'Inde, c'est sa détermination de considérer l'Etat de Jammu et Cachemire comme faisant partie intégrante du territoire indien. L'Etat de Jammu et Cachemire est considéré depuis 1947 comme un territoire en litige. Dès le 21 avril 1948, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 47 (1948), a noté que "l'Inde et le Pakistan désirent également que la question du rattachement de l'Etat de Jammu et Cachemire à l'Inde ou au Pakistan soit tranchée démocratiquement par un plébiscite libre et impartial". Cette déclaration a été confirmée au paragraphe 1 de la résolution de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan en date du 5 janvier 1949, qui, je viens de le dire, a été entérinée par le Conseil de sécurité et acceptée par les deux parties, l'Inde et le Pakistan.

57. Quand, au total mépris de ces engagements, le Gouvernement indien a convoqué au Cachemire une assemblée constituante qui a tenté de définir le futur statut constitutionnel de l'Etat de Jammu et Cachemire, le Pakistan a élevé une protestation énergique. Le Conseil de sécurité a réclamé et obtenu du représentant de l'Inde l'assurance catégorique que cette assemblée ne pouvait émettre qu'un avis, mais ne pouvait "prendre aucune décision sur la question du rattachement" et que cet avis "ne lierait pas le Gouvernement de l'Inde et ne préjugerait pas la position du Conseil de sécurité".

58. Dans la résolution 91 (1951) du 30 mars 1951, le Conseil de sécurité a rappelé aux deux parties, l'Inde et le Pakistan, les précédentes résolutions de l'Organisation des Nations Unies concernant le Cachemire et réaffirmé sa position, à savoir que "le sort définitif de l'Etat de Jammu et Cachemire doit être décidé conformément à la volonté des populations, exprimée au moyen de la procédure démocratique d'un plébiscite libre et impartial tenu sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies".

59. Cette position a été réaffirmée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 122 (1957) du 24 janvier 1957.

60. La tentative du Gouvernement indien de traiter l'Etat de Jammu et Cachemire comme un territoire faisant partie intégrante de l'Inde est donc une violation de ses engagements internationaux concernant le Cachemire et elle est manifestement contraire aux déclarations réitérées du Conseil de sécurité. C'est également un fait que les troubles qui ont eu lieu récemment au Jammu et Cachemire sont, pour une large part, imputables aux mesures prises en décembre 1964 en vue de remettre en question le statut contesté de l'Etat et d'annexer définitivement celui-ci en utilisant toute une gamme de mesures législatives, administratives et judiciaires. Soit dit en passant, ces mesures sont en flagrante contradiction avec les assurances que le Premier Ministre de l'Inde a données au Président du Pakistan le 12 octobre 1964, par

complicate the situation or to prejudice the position of Pakistan vis-à-vis Kashmir.

61. I gave close attention to the report of the Secretary-General [S/6686] on his mission to India and Pakistan. That report contains a number of proposals which, to the best of my knowledge, the Secretary-General did not discuss with the Government of Pakistan during his visit to Rawalpindi. I have transmitted these proposals to my Government and I shall place our considered reactions before the Security Council as soon as I receive instructions from my Government. In the meantime I should like to submit a few preliminary observations.

62. I am wholeheartedly in agreement with the Secretary-General's remark that the Security Council should continue to make further strenuous efforts for a cease-fire, as well as for a long-term solution of the Kashmir problem. This is a duty and an imperative responsibility of the Security Council. The Secretary-General has made a number of specific recommendations with regard to the cease-fire, but I regret to have to observe that his proposals for a long-term solution of the Kashmir problem are neither precise nor effective. All that the Secretary-General has proposed in this regard is that the Council should request the two Heads of Government to meet together "to discuss the current situation and the problems underlying it as a first step in resolving the outstanding differences between their two countries and in reaching an honourable and equitable settlement" [ibid., para. 9 (d)]. There is no reference here to Jammu and Kashmir or to the implementation of the international agreement with regard to the State embodied in the Commission's resolutions which were endorsed by the Security Council and accepted by India and Pakistan.

63. The Secretary-General's suggestion that the Council might consider the possibility of creating a small committee to assist in the talks between the two Heads of Government, "should its services seem useful and desirable to the two parties" [ibid.] is likely to be of limited value unless and until the Security Council clearly sets out the obligations assumed by India and Pakistan with regard to Kashmir and directs the committee to oversee their implementation.

64. Pakistan certainly welcomes the Secretary-General's offer of his own good offices in the search for a permanent solution of the Kashmir problem.

65. The Secretary-General has said that the Security Council can order a cease-fire under the provisions of Article 40 of the United Nations Charter and "that failure by the Governments concerned to comply with this order would demonstrate the existence of a breach of the peace within the meaning of Article 39 of the Charter" [ibid., para. 9 (a)]. I venture to doubt the necessity for such action. It would be the first time in the history of the Kashmir dispute that the Security Council would be contemplating action under

lesquelles il a affirmé que le Gouvernement indien, tant que le différend du Cachemire ne serait pas réglé, ne ferait rien qui puisse compliquer la situation ou préjuger la position du Pakistan vis-à-vis du Cachemire.

61. J'ai étudié avec beaucoup d'attention le rapport du Secrétaire général sur sa mission en Inde et au Pakistan [S/6686]. Ce rapport contient un certain nombre de propositions que le Secrétaire général, à ma connaissance, n'a pas examinées avec le Gouvernement pakistanais au cours de son séjour à Rawalpindi. J'ai transmis ces propositions à mon gouvernement et je ferai part au Conseil de nos réactions immédiatement réfléchies dès que j'aurai reçu des instructions à ce sujet. Je voudrais, en attendant, faire quelques observations préliminaires.

62. Je suis entièrement d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il dit que le Conseil de sécurité devrait poursuivre ses efforts opiniâtres en vue d'un cessez-le-feu et d'une solution à long terme du problème du Cachemire. C'est, pour le Conseil, une impérieuse responsabilité et un devoir. Le Secrétaire général a formulé également plusieurs recommandations en ce qui concerne le cessez-le-feu, mais je suis au regret de constater que ses propositions relatives à une solution à long terme du problème du Cachemire ne sont pas plus précises qu'efficaces. En effet, le Secrétaire général se borne à proposer que le Conseil demande aux deux chefs de gouvernement intéressés de se rencontrer "pour discuter de la situation actuelle et des problèmes qui l'ont suscitée, rencontre qui pourrait être un premier pas vers la solution des litiges entre les deux pays et la réalisation d'un règlement honorable et équitable" [ibid., par. 9, d]. Il n'est fait aucune référence au Jammu et Cachemire, ou à l'application de l'accord international concernant cet Etat, contenu dans les résolutions de la Commission des Nations Unies qui ont été entérinées par le Conseil de sécurité et acceptées par l'Inde et le Pakistan.

63. Quant à la suggestion du Secrétaire général, selon laquelle le Conseil pourrait examiner la possibilité de créer un petit comité pour favoriser des conversations entre les deux chefs de gouvernement, "si les deux parties jugeaient ses services utiles et désirables" [ibid.], elle ne peut qu'avoir une portée limitée à moins que le Conseil de sécurité ne définisse clairement les obligations qui incombent à l'Inde et au Pakistan en ce qui concerne le Cachemire et ne charge ledit comité d'en surveiller l'exécution.

64. Le Pakistan accueille certes avec satisfaction l'initiative du Secrétaire général, qui a personnellement offert ses bons offices pour faciliter la recherche d'une solution permanente du problème du Cachemire.

65. Le Secrétaire général a dit que le Conseil de sécurité peut ordonner un cessez-le-feu en vertu des dispositions de l'Article 40 de la Charte des Nations Unies et "que la non-observation par les gouvernements intéressés de cette injonction prouverait l'existence d'une rupture de la paix au sens de l'Article 39 de la Charte" [ibid., par. 9, a]. Je me permets de mettre en doute la nécessité d'une telle action. Ce serait la première fois, dans l'histoire du différend du Cachemire, que le Conseil de sécurité envisagerait

Chapter VII of the Charter. Hitherto, all actions have been taken under Chapter VI. Departure from past practice would be a momentous decision, and its implications would have to be carefully weighed before the Security Council proceeds further in this matter. We too will have to weigh carefully our reactions to such a move.

66. I would like now to make a few brief comments on some of the points in the statement of the representative of India at the Council's previous meeting.

67. The representative of India claimed that India's policies were based on the message of non-violence and peace. We have seen Indian non-violence in action in Kashmir, Junagadh, Hyderabad and Goa. We have also seen this non-violence in the Rann of Kutch. We are witnessing it now on the borders of Pakistan. It is a matter of history that whenever India has had any dispute with its neighbours it has sought to settle it by the force of arms but to call it non-violence.

68. The representative of India also referred to Mr. Nehru's offer of a no-war declaration in 1950. This offer was welcomed by Pakistan, which put forward concrete proposals to achieve the desired aim. The Government of India was invited to agree that the settlement of every dispute would be sought through negotiations, and if necessary, through mediation; but if these methods were to fail, the dispute would be referred to arbitration. It was only thus that a no-war declaration could carry conviction. Pakistan also pointed out that by joining the United Nations, Pakistan had already renounced the use of force. A bare announcement that we would not declare war unless attacked added nothing to these commitments; if anything, it detracted from them. An announcement that failed to substitute arbitration for compulsion would fail to carry conviction that there would be no resort to force. The hypocritical character of India's offer of a no-war declaration is well illustrated by the fact that Pakistan was invaded by India on 6 September 1965 without a declaration of war.

des mesures en vertu du Chapitre VII de la Charte. Toutes les mesures adoptées jusqu'à présent ont été prises en vertu du Chapitre VI. Ce serait une grave décision que de rompre avec l'usage, et le Conseil de sécurité devrait en peser soigneusement toutes les conséquences avant de s'engager plus avant dans cette voie. Quant à nous, nous devrons considérer attentivement les réactions qu'appellerait de notre part une telle mesure.

66. Je voudrais maintenant commenter brièvement certains aspects de la déclaration que le représentant de l'Inde a faite à la séance précédente.

67. Le représentant de l'Inde a affirmé que la conduite de l'Inde était dictée par l'idéal de non-violence et de paix. La non-violence indienne, nous l'avons vue à l'œuvre au Cachemire, à Junagadh, Hyderabad et Goa. Nous l'avons également vue au Rann de Kutch. Nous en sommes aujourd'hui témoins aux frontières du Pakistan. C'est un fait historique que l'Inde, chaque fois qu'un différend l'a opposée à ses voisins, a cherché à le régler par la force des armes tout en se réclamant de la non-violence.

68. Le représentant de l'Inde a également parlé d'une offre faite en 1950 par M. Nehru, tendant à ce que l'Inde et le Pakistan fassent une déclaration de renonciation à la guerre. Cette offre a été favorablement accueillie par le Pakistan, qui a fait des propositions concrètes dans ce sens. Le Gouvernement indien était prié d'accepter que le règlement de tous les litiges fut recherché par la négociation et, le cas échéant, par la médiation; en cas d'échec de ces procédures, les différends auraient été soumis à un arbitrage. Dans ces conditions, et dans ces conditions-là seulement, une déclaration de renonciation à la guerre aurait eu un sens. Le Pakistan faisait également observer que, en devenant Membre de l'Organisation des Nations Unies, il avait déjà renoncé à l'usage de la force. Nous n'aurions rien ajouté à ces obligations en proclamant simplement que nous ne ferions la guerre que si nous étions attaqués; le seul effet d'une telle déclaration est été plutôt de réduire la portée de nos engagements. Une déclaration qui ne parviendrait pas à substituer l'arbitrage à la contrainte n'apporterait aucune garantie contre le recours à la force. D'ailleurs, ce qui montre bien le caractère hypocrite de la proposition indienne, c'est que le Pakistan a été envahi par l'Inde, le 6 septembre 1965, sans déclaration de guerre.

69. Le représentant de l'Inde a affirmé que son pays est un Etat moderne et laïque, et le Pakistan un Etat médiéval et théocratique. Voilà longtemps que l'Inde répète à satiété de tels arguments et de telles accusations. Rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité. Les dispositions de la Constitution pakistanaise concernant la citoyenneté, les droits fondamentaux et la justice sociale sont aussi libérales que celles de la constitution des autres Etats modernes. Elles ne le cèdent en rien aux dispositions correspondantes de la Constitution indienne. La manière dont le Pakistan traite ses minorités soutient avantageusement la comparaison, à tous égards, avec le traitement que l'Inde réserve à ses propres minorités, comme le confirment les centaines d'attaques dirigées contre les minorités musulmanes sans défense et l'expulsion

on for the last three years. Over half a million of these unfortunate people have been pushed over the border into East Pakistan and have found refuge there.

70. I shall now turn to the episode of the Rann of Kutch, to which a reference was made by the representative of India. I will not go into the substance of the dispute, but I would like to point out that the existence of the dispute was explicitly recognized by both India and Pakistan. They also agreed in the Border Ground Rules of 1960 that, pending the final disposition of the territory, neither side would attempt to change in any way the status quo in the disputed territory. Earlier this year, the Government of India, for no apparent reason, decided to make an issue of patrolling by Pakistani border police along a track which runs some 1,800 yards into the Rann of Kutch. India claimed the entire territory. To make good this claim, India marched two full brigades of its regular troops and armour into the area, brought up a bomber squadron to the nearby airfield of Jamnagar, and the aircraft-carrier Vikrant to within twenty miles of Karachi. When, as was inevitable, a clash occurred in the territory, India moved up its entire army against the borders of Pakistan and threatened to wreak war and destruction upon our country. At that point the Prime Minister of the United Kingdom intervened, and through his good offices the Government of India were brought around to accept the arbitration of a three-man tribunal for settling the dispute. The most significant aspect of this incident is that, while presenting the agreement on the Rann of Kutch to the Indian Parliament, Prime Minister Shastri conceded in the most clear and explicit language that the Pakistani patrol track, which the Government of India had chosen to make into a casus belli, did in fact lie within the territory in the de facto control of Pakistan, and that Pakistani police had always moved along it. What I have stated is in the records of the Indian Parliament itself. Any impartial observer can draw his own conclusions from a study of this case. I venture to submit that no clearer case can be found of the systematic bellicosity which has characterized the Government of India's attitude to Pakistan. The example of the dispute of the Rann of Kutch shows how, behind its peaceable posturings, the Indian Government goes about seeking occasions to pick gratuitous quarrels with Pakistan.

71. The representative of India stated that the Government of India has only love and affection for the people of Pakistan and that even today India does not consider itself at war with Pakistan. On the morning of 6 September when, without a declaration of war, India unleashed an attack on Pakistan, its first act in this war was the strafing by Indian aircraft of a stationary passenger train at Wazirabad station, killing a great many innocent civilians. This is that love and affection.

72. As long ago as 23 August, the Indian army shelled Awan Sharif inside Pakistan territory, killing twenty-five persons and wounding fifty. In flagrant violation

intensive qui se poursuit depuis trois ans des ressortissants indiens musulmans de l'Assam et du Tripura. Plus d'un demi-million d'infortunés ont ainsi été refoulés au Pakistan oriental, où ils ont trouvé refuge.

70. Je voudrais maintenant dire quelques mots de l'épisode du Rann de Kutch dont a parlé le représentant de l'Inde. Sans aborder le fond de ce problème je voudrais faire observer que l'Inde et le Pakistan ont tous deux reconnu qu'il y a bel et bien un litige. Ils sont également convenus dans le Règlement frontalier Border Ground Rules de 1960 qu'aucune des deux parties ne tenterait de modifier le statu quo tant qu'un règlement définitif ne serait pas intervenu au sujet du territoire en litige. Au début de cette année, le Gouvernement indien a décidé, sans raison apparente, de soulever le problème des patrouilles de la police frontalière pakistanaise le long d'une piste pénétrant à quelque 1 800 yards à l'intérieur du Rann de Kutch et de revendiquer le territoire contesté. Pour appuyer cette revendication, l'Inde a envoyé dans la région deux brigades complètes d'infanterie et de blindés, un groupe de bombardement à l'aérodrome voisin de Jamnagar et le porte-avions Vikrant à moins de 20 miles de Karachi. Au premier incident, inévitable, qui s'est produit sur le territoire, toute l'armée indienne a fait mouvement vers les frontières du Pakistan et l'Inde a menacé notre pays de la guerre et de la destruction. C'est alors qu'est intervenu le Premier Ministre du Royaume-Uni, et ses bons offices ont amené le Gouvernement indien à accepter de soumettre le différend à l'arbitrage d'un tribunal de trois membres. Mais l'aspect le plus révélateur de l'affaire, c'est qu'en présentant au Parlement indien l'accord sur le Rann de Kutch le premier ministre Shastri a admis dans les termes les plus clairs et les plus explicites que l'itinéraire de la patrouille pakistanaise dont le Gouvernement indien avait choisi de faire un casus belli se trouvait en réalité bien à l'intérieur du territoire contrôlé de facto par le Pakistan et que la police pakistanaise avait toujours emprunté la piste en question. Cela, on peut le lire dans les comptes rendus des séances du Parlement indien. Tout observateur impartial peut dégager ses propres conclusions d'une étude de cette affaire. Je me permets d'affirmer qu'il ne peut y avoir preuve plus manifeste de l'attitude systématiquement belliqueuse du Gouvernement indien à l'égard du Pakistan. Le différend du Rann de Kutch montre bien comment le Gouvernement indien, derrière une posture pacifique, ne manque aucune occasion de chercher au Pakistan de vaines querelles.

71. Le représentant de l'Inde a affirmé que son gouvernement n'éprouve qu'amour et affection pour le peuple pakistanais, et que l'Inde, aujourd'hui encore, ne se considère pas en guerre contre le Pakistan. Mais au matin du 6 septembre, quand l'Inde, sans déclaration de guerre, est passée à l'attaque contre le Pakistan, sa première action militaire a été de faire mitrailler par son aviation un train de voyageurs stationné en gare de Wazirabad, causant ainsi la mort d'un grand nombre de civils innocents. C'est ce que l'on appelle l'amour et l'affection.

72. Dès le 23 août, d'ailleurs, l'armée indienne avait bombardé Awan Sharif en territoire pakistanais, tuant 25 personnes et en blessant 50. En flagrante violation

of international conventions, India's wanton attack on open cities of Pakistan and bombing of civilian populations started first with cities in Pakistan including the capital Rawalpindi, Karachi, Dacca and Chittagong. In Rawalpindi and in adjoining villages, some two dozen persons, including two women and five children, were killed by Indian bombing, and over a dozen houses were demolished. In Karachi the bombs fell in the main residential areas, damaging houses and injuring the sleeping inmates. In East Pakistan, Indian Canberras carried out wanton attacks on civilian areas of five principal cities, including Dacca and Chittagong. In the afternoon of 10 September the Indian Air Force again strafed civilian population in five East Pakistan districts, subjecting the civilian population to heavy bombing and strafing. The same night, the Indian Air Force bombed and shelled the civilian area of Sialkot city, damaging the main bazaar and fort area of the city of Sialkot with 1,000-pound bombs. A large number of the civilian population was killed during the bombings on Sialkot. Estimates of losses, which are extremely heavy, are being worked out.

73. Commenting on this, Roy Meloni, correspondent of the American Broadcasting Corporation, said in a recorded despatch on 14 September:

"If the Indians ever try to tell you that they have not bombed civilian targets inside Pakistan, you have my permission to tell them to go quietly to hell.

"...

"Some nights ago, Indians bombed Sialkot about five miles from the Indo-Pakistan border and at least three miles from any military target, and they killed about twenty people. A further seventy were injured. The bombs fell in the heart of the city, ripped a mosque into ribbons; and I wept—yes, I cried—with the survivors, because this is not war, it is deliberate terror."

So the less said of this "love", the better it is.

74. During the night between 13 and 14 September the Indian Air Force once again bombed the civilian populations in Pakistan in the cities of Peshawar and Kohat, killing sixty persons and injuring a large number as a result of indiscriminate bombing. In Peshawar alone thirty persons were killed. When the Indian Air Force Canberras bombed the civilian areas in Kohat, twenty-seven bodies had been recovered by the afternoon and digging for the rest was in progress when last reports came in. Forty-three persons were seriously injured. The casualties in both Peshawar and Kohat included a large number of women and children.

75. The main target of Indian bombers in Peshawar was two adjoining villages where many houses and two mosques were destroyed by Indian bombs. In Landi Arbab village a bomb directly hit a mosque and another bomb landed near a church and the residence of the American Consul in Peshawar. In Kohat, an Indian Air Force bomber hit the Liaquat Memorial

des conventions internationales, l'offensive toute gratuite de l'Inde contre les villes ouvertes du Pakistan et le bombardement des populations civiles ont débuté par des raids sur la capitale, Rawalpindi, et sur les villes de Karachi, Dacca et Chittagong. A Rawalpindi et dans les villages environnants, 24 personnes, dont 2 femmes et 5 enfants, ont été tuées par des bombes indiennes, et plus de 12 maisons ont été détruites. A Karachi, les bombes sont tombées sur les principaux quartiers résidentiels, endommageant des maisons et blessant leurs occupants. Au Pakistan oriental, les Canberra de l'aviation indienne ont effectué des attaques tout aussi gratuites contre les zones d'habitation de cinq grandes villes, d'abord Dacca et Chittagong. L'aviation indienne, dans l'après-midi du 10 septembre, a de nouveau attaqué, frappant à la bombe et à la mitrailleuse des civils dans cinq districts du Pakistan oriental. La même nuit, l'aviation indienne a bombardé le quartier résidentiel de la ville de Sialkot, endommageant le marché principal et la zone fortifiée de la ville avec des bombes de 1 000 livres. Un grand nombre de civils ont trouvé la mort pendant ces bombardements. On établit actuellement le bilan des pertes, qui sont extrêmement lourdes.

73. Roy Meloni, correspondant de l'American Broadcasting Corporation, a pu dire à ce sujet, dans une dépêche enregistrée datée du 14 septembre:

"Si les Indiens vous disent qu'ils n'ont pas bombardé d'objectifs civils au Pakistan, je vous permets de leur répondre qu'ils feraient mieux de se taire.

"...

"Il y a quelques jours, les Indiens ont bombardé Sialkot, à 5 miles environ de la frontière indo-pakistanaise et à 3 miles au moins de tout objectif militaire, faisant une vingtaine de morts. Soixante-dix autres personnes ont été blessées. Les bombes sont tombées au cœur de la ville, éventrant une mosquée; et j'ai pleuré — oui pleuré — avec les survivants, parce que cela ce n'est pas la guerre, mais un acte de terreur délibéré."

Par conséquent, moins on parlera de cet "amour", mieux cela vaudra.

74. Dans la nuit du 13 au 14 septembre, l'aviation indienne a de nouveau bombardé les populations civiles du Pakistan, dans les villes de Peshawar et de Kohat et cette attaque aveugle a fait 60 morts et de nombreux blessés. Rien qu'à Peshawar, 30 personnes ont été tuées. A la suite des bombardements des quartiers d'habitation de Kohat par les Canberra de l'aviation indienne, 27 cadavres ont été retirés des décombres et, aux dernières nouvelles, les recherches d'autres victimes se poursuivaient. Quarante-trois personnes ont été grièvement blessées. A Peshawar comme à Kohat, il y a beaucoup de femmes et d'enfants parmi les victimes.

75. A Peshawar, les bombardiers indiens ont choisi pour principal objectif deux villages voisins où de nombreuses maisons et deux mosquées ont été détruites. Au village de Landi Arbab, une bombe est tombée directement sur une mosquée et une autre à proximité d'une église et de la résidence du consul américain à Peshawar. A Kohat, un bombardier de

Hospital, the City Health Centre and the district jail hospital. A large number of houses were destroyed. Once again on 15-16 September, the Indians bombed two villages in Sargodha, killing civilians and destroying a large number of houses.

76. This wanton Indian bombing of the civilian population in Pakistan's open cities continues. Only the night before last another seventeen civilians were killed and several men, women and children were injured when the Indians bombed another passenger train on its way from Lahore.

77. Let me now turn to the charges by the representative of India of Pakistan's alleged collusion with China. For many years India exploited Pakistan's membership of military pacts to sow suspicion and mistrust in the minds of China and the Soviet Union against Pakistan. For many years India enjoyed intimate relations with these Powers and sought to isolate Pakistan from these two great neighbouring countries. When the compulsion of Pakistan's national interest necessitated a normalization of our relations with China and the Soviet Union, and Pakistan began to take steps in that direction on the basis of the ten Bandung principles, India tried to turn these developments to its advantage by sowing suspicion of Pakistan in the United States. This "collusion" is but a figment of India's perverted imagination. If there was even a semblance of truth in these accusations, if "collusion" could be deduced from events, then the Chinese-Indian conflict of 1962 was the moment of our opportunity. Did we then attack India to liberate Jammu and Kashmir?

78. The truth of the matter can be deduced from the fact that the mountain divisions raised and equipped by India in the last two years, with the assistance of the United States for the express purpose of defence against China, are now deployed in the plains of the Punjab and engaged in attacking Pakistan. Toward the middle of August, an entire brigade was moved from the Ladakh region to the Kashmir cease-fire line and it is this unit which was responsible for the breach of the cease-fire line near Tithwal. In fact, the only Indian divisions which may appear to be stationed along India's northern frontiers are those in the east. These divisions can wheel around at a moment's notice to threaten and attack East Pakistan. The allegation made by the representative of India that Pakistan was conspiring with China for the destruction of India is not only baseless, but is also a blatant attempt to impress certain sections of opinion, particularly in the United States.

79. Pakistan's dispute with India arises from India's attempt to annex the State of Jammu and Kashmir against the wishes of the people of Kashmir, whom we in Pakistan consider as our kith and kin. The problem of Kashmir, as well as the agreement to hold a plebiscite, predates Pakistan's association with the Western Powers and its more recent efforts to

l'aviation indienne a largué une bombe sur l'hôpital Liaquat, ainsi que sur le dispensaire de la ville et sur l'hôpital de la prison du district. De nombreuses maisons ont été détruites. De nouveau, les 15 et 16 septembre, les Indiens ont bombardé deux villages à Sargodha, tuant des civils et détruisant un grand nombre de maisons.

76. L'Inde continue de soumettre à ces bombardements sans justification la population civile des villes ouvertes du Pakistan. Pas plus tard qu'avant-hier, 17 civils ont été tués et plusieurs personnes — parmi lesquelles des femmes et des enfants — ont été blessées, les Indiens ayant bombardé dans la nuit un train de voyageurs venant de Lahore.

77. Je voudrais maintenant dire quelques mots des accusations proférées par le représentant de l'Inde au sujet de la prétendue collusion du Pakistan et de la Chine. Pendant des années, l'Inde a profité du fait que le Pakistan participait à des pactes militaires pour semer la suspicion et la méfiance envers lui dans l'esprit de la Chine et de l'Union soviétique. Pendant des années, l'Inde a entretenu d'étranges relations avec ces puissances et a cherché à isoler le Pakistan de ces deux grands voisins, mais quand, poussé par l'intérêt national, le Pakistan a dû normaliser ses relations avec la Chine et l'Union soviétique et a commencé à prendre des mesures dans cette voie conformément aux 10 principes de Bandung, l'Inde a cherché à tirer parti de cette évolution en semant le doute à l'égard du Pakistan dans l'esprit des Etats-Unis. Cette "collusion" est le produit de l'imagination pervertie de l'Inde. S'il y avait ne serait-ce qu'une apparence de vérité dans ces accusations, si cette "collusion" pouvait être induite des événements, le conflit sino-indien de 1962 eût été pour nous l'occasion à saisir. Avons-nous, à ce moment-là, attaqué l'Inde pour libérer le Jammu et Cachemire?

78. La vérité, c'est que les divisions de montagne levées et équipées par l'Inde au cours des deux dernières années, avec l'aide des Etats-Unis, expressément dans le but de se défendre contre la Chine, sont maintenant déployées dans les plaines du Pendjab et engagées dans l'offensive contre le Pakistan. Vers la mi-août, toute une brigade a été transférée de la région de Ladakh sur la ligne du cessez-le-feu au Cachemire, et c'est cette unité qui a franchi cette ligne dans le secteur de Tithwal. En réalité, les seules divisions indiennes qui paraissent stationnées le long des frontières septentrionales de l'Inde sont celles qui se trouvent dans l'Est. Mais elles peuvent faire mouvement d'un moment à l'autre et menacer et attaquer le Pakistan oriental. Le représentant de l'Inde a prétendu que le Pakistan conspirait avec la Chine pour anéantir l'Inde; non seulement cette accusation ne repose sur rien, mais elle n'est qu'une tentative un peu trop voyante pour impressionner certains secteurs de l'opinion, notamment aux Etats-Unis.

79. Le différend entre l'Inde et le Pakistan a pour origine la tentative de l'Inde d'annexer l'Etat de Jammu et Cachemire contre la volonté du peuple cachemiri, que le peuple pakistanais considère comme son frère. Le problème du Cachemire et notre acceptation d'un plébiscite sont bien antérieurs à l'association du Pakistan avec les puissances occi-

establish good neighbourly relations with China and the Soviet Union. A solution of the Kashmir dispute, in accordance with the agreed decision, would serve neither some dark purpose of China nor of any other foreign Power. Pakistan has no ambitions beyond its borders. Unlike India, it seeks no foreign possession or sphere of influence. The last thing that we wish is that the Kashmir dispute should become embroiled in the conflicts and rivalries between the great Powers. It is not Pakistan which has gained in the past from the cold war between the United States and the Soviet Union. It is not Pakistan which today has a vested interest in the worsening of relations between China and the Soviet Union or China and the United States.

80. Having dealt with all the issues, I now remind this august body that in a similar situation in 1948 the Security Council insisted on deciding the entire dispute. I would like to recall to the Security Council some of the statements made by the members of the Council as they are relevant to the issue now under consideration.

81. At the 236th meeting of the Security Council, the representative of the United Kingdom said:

"We are, then, confronted with the question of how to stop the fighting. What will stop it, and in what way should it be stopped?

"...

"What these two Governments want, and what we all want, is that the moral power and authority of the Security Council be brought to bear on the situation so that there can be a conviction on all sides that justice is to prevail, and that violence need not go on. Moreover, our object is not only to stop the fighting, but to keep it stopped. We have to arrive at a settlement which will prevent a new outbreak."<sup>7/</sup>

82. At the 237th meeting of the Security Council, the representative of Canada said:

"The President has rightly pointed out that the ending of the fighting and the holding of the plebiscite under conditions which will be recognized as fair and impartial are two aspects of the same matter."<sup>8/</sup>

83. At that same meeting of the Security Council, the representative of China said:

"It is obvious that the key to the problem lies in the plebiscite. If the principle of a free and impartial plebiscite for deciding the all-important question of the accession of Kashmir to India or Pakistan should be accepted, much of the incentive to violence and the use of force would be removed."<sup>9/</sup>

dentales et à ses efforts plus récents visant à établir des relations de bon voisinage avec la Chine et l'Union soviétique. Un règlement du problème du Cachemire, conformément à la décision convenue, n'aboutirait nullement à favoriser je ne sais quel obscur dessein de la Chine ou de toute autre puissance étrangère. Le Pakistan n'a aucune visée territoriale. À la différence de l'Inde, il ne recherche ni sphère d'influence ni possessions étrangères. Ce que nous souhaitons moins que tout, c'est que le différend du Cachemire devienne un aspect des conflits et des rivalités qui opposent les grandes puissances. Ce n'est pas le Pakistan qui a tiré avantage de la guerre froide entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Ce n'est pas le Pakistan qui a aujourd'hui tout à gagner à la détérioration des relations entre la Chine et l'Union soviétique ou entre la Chine et les Etats-Unis.

80. Ayant ainsi traité de toutes les questions, je voudrais maintenant rappeler à cette auguste assemblée que dans une situation analogue, en 1948, le Conseil de sécurité avait tenu à juger le différend dans son ensemble. Je voudrais rappeler au Conseil de sécurité certaines déclarations de ses membres qui ont trait à la question que nous sommes en train d'examiner.

81. A la 236ème séance du Conseil de sécurité, le représentant du Royaume-Uni a dit:

"Comment arrêter les combats? Voilà la question que nous devons résoudre. Par quel moyen, de quelle manière peut-on y mettre fin?

"...

"Ce que veulent ces deux gouvernements, ce que nous voulons tous ici, c'est que l'ascendant moral et l'autorité du Conseil de sécurité puissent agir sur la situation, de manière que tous les intéressés soient convaincus que la justice triomphera et qu'il soit désormais inutile de recourir à la violence. Bien plus, notre but n'est pas seulement d'arrêter les combats, mais de faire en sorte qu'ils ne puissent reprendre. Nous devons parvenir à un règlement qui permette d'empêcher de nouvelles violences."<sup>7/</sup>

82. A la 237ème séance du Conseil de sécurité, le représentant du Canada a dit:

"Le Président a fait observer très justement que la cessation des combats et l'organisation d'un plébiscite dans des conditions qui seront reconnues équitables et impartiales sont deux aspects d'une même question."<sup>8/</sup>

83. Au cours de la même séance, le représentant de la Chine a dit:

"Il est manifeste que la clé du problème réside dans le plébiscite. Si les parties en présence acceptaient le principe d'un plébiscite libre et impartial qui déciderait de la question fondamentale du rattachement du Cachemire soit à l'Inde, soit au Pakistan, les raisons qui ont amené les actes de violence et le recours à la force se trouveraient en grande partie éliminées."<sup>9/</sup>

<sup>7/</sup> See Official Records of the Security Council, Third Year, Nos. 1-15, 236th meeting, pp. 281-282.

<sup>8/</sup> Ibid., 237th meeting, p. 287.

<sup>9/</sup> Ibid., p. 288.

<sup>7/</sup> Voir Procès-verbaux du Conseil de sécurité, troisième année, Nos 1-15, 236ème séance, p. 281 et 282.

<sup>8/</sup> Ibid., 237ème séance, p. 287.

<sup>9/</sup> Ibid., p. 288.

84. At the 240th meeting of the Security Council, the representative of the United States said:

"In fact, I should feel that it would be erroneous for the Security Council, in solving this matter—if it were acting under Article 37—to undertake to do it piecemeal, by handling the termination of hostilities with one hand and the plebiscite with the other. I believe that method would be entirely incongruous and would not lead to any successful solution of the matter.

"It is my opinion that, if and when the Security Council deals with this problem, it must consider it as a whole, because unless it does, there cannot be a cessation of hostilities."<sup>10/</sup>

85. At the same meeting, the representative of Argentina said:

"Now that the disputes between India and Pakistan have been submitted to the jurisdiction of the Security Council, the delegation of Argentina will not be able to vote in favour of any draft resolution which does not leave the solution of the problem to be decided by a plebiscite, freely prepared, freely conducted and freely scrutinized under the authority of the Security Council.

"...

"In order to solve a problem, and especially a problem of this nature, it is necessary to know the underlying causes. It is worthwhile remembering the Latin proverb, which says sublata causa, tollitur effectus, or, in other words remove the cause and the effects will disappear. In this case, the cause of all the disturbances, whether from India or Pakistan, or from the tribes, lies in the rebellion of the people of Kashmir against the absolute monarch who rules them as if he were running a farm and the 4 million inhabitants were so many heads of cattle and not human beings.

"If, therefore, in accordance with the provisions of the Charter already quoted, we assure these human beings that they themselves will be able to decide their own fate freely and without pressure from any quarter, I am sure that they will lay down their arms."<sup>11/</sup>

86. Finally, I would like to cite the remarks made on a later occasion. At the 467th meeting of the Security Council, the representative of Norway said:

"... the obviously correct point of departure: India's and Pakistan's agreement that the future status of Jammu and Kashmir shall be determined in accordance with the will of the people. This agreement, first briefly stated in part III of the 13 August 1948 resolution, and subsequently elaborated in greater detail in the 5 January 1949 resolution, is not merely an important part of the edifice which has been laboriously built up by the Commission in the two resolutions; it is the keystone which

84. A la 240ème séance, le représentant des Etats-Unis a dit:

"En fait, je pense que si le Conseil de sécurité agissait en vertu de l'Article 37, il commetttrait une erreur en entreprenant, dans le règlement de ce différend, d'examiner les points un par un, traitant d'une partie de la cessation des hostilités et, d'autre partie, du plébiscite. J'estime que cette méthode ne conviendrait absolument pas et ne pourrait pas conduire à une solution satisfaisante du problème.

"A mon avis, quand le Conseil de sécurité s'occupera de ce problème, à supposer qu'il le fasse, il devra l'envisager dans son ensemble, sans quoi il ne saurait y avoir cessation des hostilités<sup>10/</sup>."

85. Au cours de la même séance, le représentant de l'Argentine a dit:

"Dès l'instant que le différend qui oppose le Pakistan et l'Union indienne a été soumis au Conseil de sécurité, la délégation argentine ne pourra voter en faveur d'aucun projet de résolution qui ne confierait pas la solution du conflit à un plébiscite librement préparé, librement organisé et librement dérouillé, sous l'autorité du Conseil de sécurité.

"...

"Pour résoudre un problème quelconque, et à plus forte raison une question de ce genre, il est indispensable de connaître les causes qui l'ont amené. Il n'est pas inutile de rappeler l'adage latin sublata causa, tollitur effectus, ce qui veut dire: supprimez la cause, et l'effet disparaît. Dans le cas qui nous occupe, la cause de toutes les difficultés, qu'elles viennent du côté de l'Inde, du côté du Pakistan ou des tribus, réside dans le soulèvement du peuple du Cachemire contre ce monarque absolu qui le dirige comme s'il s'agissait d'une grande exploitation agricole et comme si ses 4 millions d'habitants étaient autant de têtes de bétail et non pas des êtres humains.

"En conséquence, si, conformément à la disposition de la Charte que j'ai citée, nous assurons à ces êtres humains la possibilité de décider eux-mêmes de leur sort, librement et sans pression d'aucune sorte, je suis certain qu'ils déposeront les armes<sup>11/</sup>."

86. Enfin, je voudrais citer les observations faites ultérieurement par le représentant de la Norvège, à la 467ème séance du Conseil de sécurité:

"... ce qui est évidemment le point de départ correct: le fait que l'Inde et le Pakistan sont d'accord pour que le statut futur de l'Etat de Jammu et Cachemire soit déterminé conformément à la volonté de la population de ce pays. Cet accord, qui a été brièvement exposé pour la première fois dans la troisième partie de la résolution du 13 août 1948, et qui a été repris plus en détail dans la résolution du 5 janvier 1949, ne constitue pas simplement une partie importante de l'édifice que la Commission

<sup>10/</sup> Ibid., 240th meeting, p. 369.

<sup>11/</sup> Ibid., pp. 366-367.

<sup>10/</sup> Ibid., 240ème séance, p. 369.

<sup>11/</sup> Ibid., p. 366 et 367.

carries the whole structure and to which all the other parts are intimately related.

"...

"We must bear in mind that it was under the terms of this agreement, incorporated in the two resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan which I have just mentioned, that cease-fire orders were issued by the opposing parties on 1 January 1949. The cease-fire agreement of 27 July 1949, completely demarcated on the ground, is also based upon and integrated into the same structure. Any attempt to bypass or whittle away its basic principles would jeopardize the cease-fire which has so painstakingly been established by the Commission.

"...

"... It is for the plebiscite to determine the ultimate fate of the State.

"I would like to add that this principle, this keystone of the whole structure, has an importance which transcends the obligatory force it derives from the consent of the parties. The principle has its intrinsic value because it embodies the only criterion for determining Kashmir's fate which is compatible with modern democratic ideals."<sup>12/</sup>

87. I hope that the statements of members of the Security Council which I have quoted will suffice to establish that a simple, unconditional, cease-fire would not by itself suffice to bring about either peace or a durable solution of the Kashmir problem. It must also be recalled that the agreement with regard to the demarcation of the cease-fire line of July 1949 is only the first part of the Commission's resolution of 13 August 1948. The rest of the resolution, providing for withdrawal of the armed forces of India and Pakistan and the holding of a free and impartial plebiscite, has still to be implemented. India cannot insist on respect for the cease-fire agreement and yet continue to oppose implementation of the remaining provisions of the international agreement with regard to Kashmir.

88. I have set forth the proposals of my Government for the termination of the present conflict between India and Pakistan. They are based on principles which are self-evident. I put it to the Council: What could be more fair to the interests of India, of Pakistan and of the people of Jammu and Kashmir than the proposition that we finally settle this dispute on the basis of the wishes of the people, freely ascertained? What could better secure a just and genuine peace for our entire region? Are we asking too much when we ask that the United Nations base

a établi, au prix de tant d'efforts, dans ses deux résolutions; il constitue la clef de voûte de toute l'œuvre, la pierre à laquelle toutes les autres parties de l'édifice sont intimement rattachées.

"...

"Il ne faut pas perdre de vue que c'est en vertu des dispositions de cet accord — accord qui a été incorporé dans les deux résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan dont je viens de parler — que les ordres de suspension d'armes ont été lancés par les deux parties au conflit, le 1er janvier 1949. C'est sur ce même accord que repose de façon étroite l'accord de suspension d'armes adopté le 27 juillet 1949, dont les dispositions ont été entièrement concrétisées par une ligne de démarcation sur le terrain. En essayant de diminuer l'importance de ces principes de base ou de n'en pas tenir compte, on ne ferait que remettre en question toutes les dispositions relatives à la suspension d'armes, tout le système qui a été établi par la Commission au prix de si grands efforts.

"...

"... C'est le plébiscite qui devra déterminer les destinées finales de l'Etat de Jammu et Cachemire.

"Je voudrais ajouter que ce principe, qui forme la clef de voûte de tout le système, présente une importance qui dépasse de beaucoup la force exécutive que lui donne le consentement des deux parties. Ce principe tire toute sa valeur du fait qu'il présente, pour décider le sort du Cachemire, le seul critère qui soit compatible avec les idéaux démocratiques modernes<sup>12/</sup>."

87. J'espère que les déclarations des membres du Conseil de sécurité que je viens de citer suffiront à établir qu'un simple cessez-le-feu sans conditions ne saurait par lui-même assurer la paix ou une solution durable du problème du Cachemire. Il convient aussi de rappeler que l'accord relatif à la démarcation de la ligne du cessez-le-feu de juillet 1949 n'est que la première partie de la résolution prise le 13 août 1948 par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. Le reste de cette résolution, qui prévoit le retrait des forces armées indiennes et pakistaniennes et l'organisation d'un plébiscite libre et impartial, n'a pas encore été appliqué. L'Inde ne peut pas insister pour que l'accord de cessez-le-feu soit respecté et continuer en même temps à s'opposer à l'application des autres dispositions de l'accord international relatif au Cachemire.

88. J'ai exposé les propositions de mon gouvernement en vue de mettre fin au conflit actuel entre l'Inde et le Pakistan. Ces propositions s'inspirent de principes évidents. Je le demande au Conseil: que peut-il y avoir de plus équitable pour l'Inde, le Pakistan et la population du Jammu et Cachemire que notre proposition de fonder le règlement définitif de ce différend sur les vœux librement exprimés de la population? Qu'est-ce qui pourrait mieux assurer une paix juste et réelle dans toute notre région? Est-ce trop demander que de prier l'Organisation des

<sup>12/</sup> Ibid., Fifth Year, No. 9, 467th meeting, pp. 3 and 5.

<sup>12/</sup> Ibid., cinquième année, No 9, 467ème séance, p. 3 et 5.

its approach to the problem on the principle of self-determination which is the very soul of the Charter? Are we asking too much when we say that the people of Kashmir, whose land it is, be given a chance to decide their fate? Is it wrong on our part if we suggest that you cannot solve a problem pertaining to a people if you bypass those people?

88. It is for the Council now to make India accept these proposals which do not involve capitulation on India's part but simply the fulfilment of a pledge solemnly and repeatedly given by it. These proposals are but the translation into concrete form of the imperatives of peace with justice. They lead the parties, not to an illusory cease-fire, but to a peace containing an insurance against a renewed conflict and a catastrophe.

90. These proposals are an earnest of our faith, our search for justice, our commitment to peace. If they are endorsed, we are confident that we can open an era of good neighbourliness. If they are rejected or laid aside, then the prospects of peace recede from our eyes and the hopes for justice are again deferred.

91. We have been invaded. To ask us to cease-fire is to ask us to suffer aggression. It is to ask us to dishonour our most sacred obligation of defending our land. It is to ask us to sacrifice our 5 million brethren in Jammu and Kashmir to whom a pledge has been given—here in the United Nations—that they will be free to decide their future through an impartial plebiscite. Even in today's world of power politics, a nation has a soul, a sense of honour, a feeling of obligation imposed by solemn international agreements, such as the one which bound India and Pakistan to the proposition that Kashmir shall not be a part of either country unless it has so decided of its own free will. It is a pledge embodied in numerous resolutions of the Security Council. It is enshrined in our soul and consecrated by our blood. Let me make it clear: Pakistan would rather make the supreme sacrifice than let this pledge be thrown overboard.

92. The PRESIDENT: I acknowledge and appreciate the remarks of the Minister of Law of Pakistan.

93. If there is no objection, and since there are several other speakers on our list, the Council will meet again at 3.30 this afternoon.

*It was so decided.*

*The meeting rose at 1.10 p.m.*

Nations Unies de considérer le problème sous l'angle du principe de l'autodétermination qui est l'esprit même de la Charte? Est-ce trop demander que le peuple cachemirien, à qui cette terre appartient, ait la possibilité de décider de son destin? Avons-nous tort de suggérer qu'il est impossible de résoudre un problème concernant un peuple sans demander l'avis de ce peuple?

89. Il appartient maintenant au Conseil de faire accepter à l'Inde ces propositions qui lui demandent non de capituler, mais simplement d'honorer un engagement qu'elle a pris solennellement et à plusieurs reprises. Ces propositions ne font que traduire d'une manière concrète les impératifs d'une paix dans la justice; elles mènent les parties, non plus à un cessez-le-feu illusoire, mais à une paix qui comporte une assurance contre un renouvellement du conflit et une catastrophe.

90. Ces propositions sont le gage de notre bonne foi, de notre soif de justice, de notre dévouement à la paix. Si elles sont acceptées, nous avons la certitude de pouvoir ouvrir une ère de bon voisinage. Si elles sont rejetées ou mises de côté, alors les chances de paix s'éloignent et les espoirs de justice sont de nouveau différés.

91. Nous avons été envahis. Nous demander de cesser le feu est nous demander de subir l'agression. C'est nous demander de trahir notre devoir le plus sacré: celui de défendre notre sol. C'est nous demander de sacrifier nos 5 millions de frères du Jammu et Cachemire, auxquels il a été solennellement promis —ici-même, à l'Organisation des Nations Unies —qu'ils décideraient librement de leur avenir dans un plébiscite impartial. Même dans le monde d'aujourd'hui où règne la politique de force, une nation a une âme, un sens de l'honneur, un sentiment du devoir imposé par des accords internationaux solennels, comme celui par lequel l'Inde et le Pakistan se sont engagés à ce que le Cachemire ne fasse partie ni de l'une ni de l'autre tant qu'il n'aurait pas lui-même librement choisi. C'est un engagement qui figure dans de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Il est gravé dans notre âme et consacré par notre sang. Qu'on le sache bien: le Pakistan consentirait le sacrifice suprême plutôt que permettre que cet engagement soit ignoré.

92. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Ministre de la justice du Pakistan.

93. S'il n'y a pas d'objections, comme plusieurs autres orateurs sont inscrits, le Conseil se réunira de nouveau cet après-midi à 15 h 30.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 13 h 10.*